

Rapport financier trimestriel de Postes Canada

Pour les périodes de 13 et de 26 semaines
closes le 2 juillet 2011

Rapport de gestion	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière intermédiaire	31
États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)	32

Rapport de gestion

Le rapport de gestion fournit un exposé décrivant les résultats financiers et les changements opérationnels de la Société canadienne des postes (la « Société » ou « Postes Canada ») pour le deuxième trimestre terminé le 2 juillet 2011 et pour les six premiers mois de l'exercice 2011. Chacun des trimestres de la Société compte 13 semaines et le présent rapport vise les périodes de 13 et de 26 semaines terminées le 2 juillet 2011. Le rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités; ceux-ci ont été préparés conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et à la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, et ils sont présentés en dollars canadiens. Nous recommandons également la lecture de cette information conjointement avec les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Les résultats financiers figurant dans le rapport de gestion sont arrondis au million près, tandis que les pourcentages connexes sont calculés en fonction de chiffres arrondis au mille près. À moins d'indication contraire, les renseignements du présent rapport de gestion sont en vigueur le 23 août 2011.

La direction est responsable des renseignements présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le rapport de gestion. Toute mention des termes « nos », « notre » ou « nous » désigne la direction de Postes Canada. Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son Comité de vérification, a approuvé le contenu du présent rapport et des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les périodes de présentation de l'information financière à titre comparatif n'ont pas été examinées par les auditeurs externes de la Société. Les coauditeurs de la Société effectueront l'audit de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 ainsi que des informations financières comparatives au 31 décembre 2010, préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société établis en IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Poste-lettres^{MC}, Médiaposte avec adresse^{MC}, poste^{MC}, Poste-publications^{MC}, Médiaposte sans adresse^{MC} et Correspondance-réponse d'affaires^{MC} sont des marques de commerce de la Société canadienne des postes.

Seuil de tolérance

La direction évalue l'information qui doit être fournie dans le rapport de gestion selon le principe de l'importance relative comme guide aux fins de déclaration. La direction considère que des renseignements sont importants si, dans les circonstances actuelles, il est probable que leur omission ou une déclaration inexacte influencerait sur les décisions de notre actionnaire.

Énoncés sur la « vision d'avenir »

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le rapport de gestion renferment des énoncés sur la « vision d'avenir » qui rendent compte des attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, les plans, les stratégies, la croissance future, les résultats d'exploitation, le rendement ainsi que les perspectives commerciales et les occasions commerciales de la Société. En général, les énoncés sur la « vision d'avenir » sont désignés par des mots ou des expressions tels que « prévoit », « s'attend à ce que », « croit », « estime », « a l'intention de » ou d'autres mots et expressions similaires. Ces énoncés ne sont pas des faits, mais seulement des estimations relatives aux résultats futurs. Ces estimations reposent sur certains facteurs ou hypothèses concernant la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives et les occasions commerciales (collectivement les « hypothèses »). Bien que nous considérons ces hypothèses comme étant raisonnables et basées sur des renseignements dont nous disposons actuellement, elles peuvent s'avérer incorrectes. Ces estimations relatives aux résultats futurs dépendent d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner des différences considérables entre les résultats réels et les attentes actuelles de la Société. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent notamment les risques et incertitudes énoncés à la *section 5 – Risques et gestion des risques à la page 11* du présent rapport de

gestion (collectivement les « risques »).

Dans la mesure où la Société fournit une information sur la « vision d'avenir », à savoir des renseignements financiers axés sur l'avenir ou des perspectives financières, par exemple la croissance et le rendement financier futurs, ces renseignements servent à décrire les attentes futures. Les lecteurs sont donc avertis que ces données pourraient ne pas être appropriées à toute autre fin. En outre, les renseignements financiers axés sur l'avenir et les perspectives financières, ainsi que les énoncés sur la « vision d'avenir » de manière générale, reposent sur les hypothèses et sont assujettis aux risques.

Il est vivement recommandé aux lecteurs de bien prendre en compte ces facteurs lorsqu'ils évaluent les énoncés sur la « vision d'avenir ». À la lumière de ces hypothèses et risques, les activités prévues dans ces énoncés sur la « vision d'avenir » pourraient ou non se produire. La Société ne peut pas garantir que les résultats et les activités prévus se réaliseront. Par conséquent, il est recommandé aux lecteurs de ne pas prendre ces énoncés pour des faits.

Les énoncés sur la « vision d'avenir » figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le Rapport de gestion sont seulement réalisés à la date du présent rapport financier trimestriel; la Société ne prévoit pas mettre à jour publiquement ces énoncés pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs, de changements dans les circonstances, ou de toute autre raison après cette date.

1 Résumé

Aperçu du Groupe Postes Canada et un résumé du rendement financier

La Société canadienne des postes est l'une des plus grandes sociétés d'État fédérales et l'un des plus importants employeurs au Canada; à la fin de l'exercice 2010, elle comptait quelque 69 000 employés, directs ou indirects, grâce à nos filiales. Chaque année, nos employés livrent environ 10,6 milliards d'articles de courrier, de colis et de messages à plus de 15 millions d'adresses dans des régions urbaines, rurales et éloignées à l'échelle du pays. Le secteur Postes Canada exploite le plus vaste réseau de vente au détail au Canada, qui compte près de 6 500 bureaux de poste. Postes Canada, qui est devenue société d'État en 1981, rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Son actionnaire unique est le gouvernement du Canada.

Aux termes de la *Loi sur la Société canadienne des postes*, la Société a la mission d'exploiter un service postal pour les Canadiens et de veiller à l'autofinancement de son exploitation, et ce, tout en respectant les normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société canadienne des postes comprennent les comptes de la Société et ceux de nos filiales, Purolator Inc. (« Purolator ») et le Groupe SCI inc. (« SCI »), de même que notre participation dans Innovaposte Inc. (« Innovaposte »). Ces sociétés sont désignées collectivement sous le nom « Le Groupe Postes Canada ». Postes Canada est le plus important secteur, avec un revenu de 2,9 milliards de dollars pour les six premiers mois de l'exercice 2011 (78 % du total des revenus cumulatifs annuels) et de 5,9 milliards de dollars pour l'exercice complet terminé en décembre 2010 (79 % du revenu total). La Société gère ses activités et établit, par conséquent, ses secteurs opérationnels selon les entités juridiques. Trois secteurs opérationnels à présenter ont été identifiés : Postes Canada, Purolator et Logistique. Il existe trois secteurs d'exploitation déclarables : Postes Canada, Purolator et Logistique. Les autres secteurs d'exploitation sont regroupés et leurs résultats sont présentés dans la catégorie « Autre ».

Le tableau qui suit présente le Plan d'entreprise du Groupe Postes Canada pour 2011 :

(en millions de dollars)	Plan de 2011
Résultats consolidés	
Produits d'exploitation	7 682
Charges d'exploitation	7 530
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement	(29)
Résultat avant impôt	123

Dans le secteur Postes Canada, les 45 000 employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (« STTP ») s'occupent de la levée, du traitement et de la livraison du courrier dans les grandes collectivités urbaines. Le 14 juin 2011, à la suite de 12 jours de grèves tournantes de plus en plus coûteuses menées par le STTP, Postes Canada a annoncé qu'elle était obligée d'interrompre les opérations urbaines, en suspendant ainsi les opérations à l'échelle du pays. L'accélération de la diminution des volumes de courrier et des revenus, ainsi que l'incapacité à livrer le courrier de façon sécuritaire et opportune, a forcé la Société à prendre cette décision.

Lorsque la Société a entamé des négociations, elle a indiqué clairement que les salaires, les prestations de retraite et la sécurité d'emploi seraient protégés pour les employés réguliers actuels pendant cette ronde de négociations. Elle a également avisé le syndicat que le système postal change fondamentalement et qu'elle doit continuer à moderniser ses opérations, à réduire ses coûts et à apporter des changements si elle espère conserver une entreprise solide sur le plan financier et assurer sa réussite à long terme.

Le 26 juin 2011, le Parlement a adopté une législation de retour au travail, et le 27 juin 2011, la Société a commencé de façon progressive à rétablir le service de livraison. Conformément à la loi, un arbitre a été nommé le 22 juillet 2011. L'arbitre doit choisir soit l'offre finale soumise par l'employeur, soit celle présentée par le syndicat, afin de résoudre les questions qui demeurent en litige. L'arbitre dispose d'un délai de 90 jours suivant sa nomination pour prendre une décision. Une prolongation peut être accordée par la ministre du Travail.

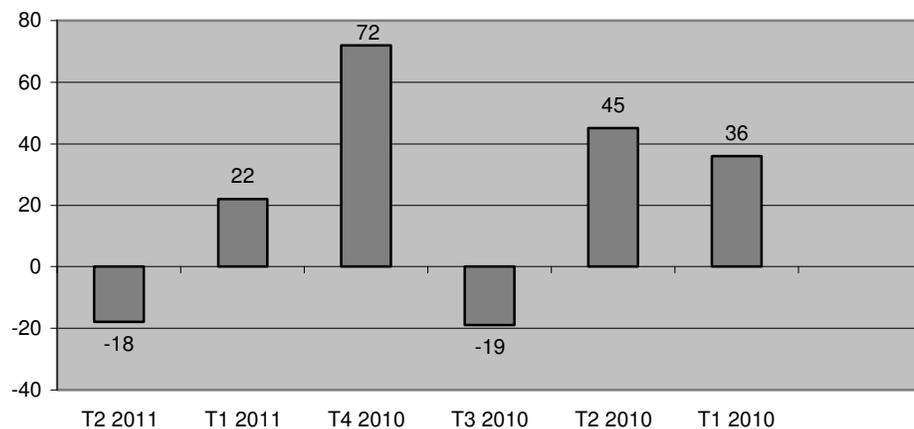
Bien que Postes Canada soit toujours en train d'évaluer l'incidence à long terme de l'arrêt de travail, ses répercussions immédiates étaient considérables et, en termes de rendement normal, il a entraîné une perte de revenus que nous estimons à 167 millions de dollars en juin. La perte de revenus et les résultats de la procédure d'arbitrage prévue par la loi joueront un rôle important dans notre capacité à respecter les objectifs en matière de bénéfices énoncés dans notre Plan de 2011 et pour les exercices ultérieurs.

Points saillants financiers

Le volume des opérations consolidées de la Société a toujours varié au cours d'une même année, les pics de demande ayant lieu pendant les fêtes de fin d'année au cours du quatrième trimestre. Pendant les trois premiers trimestres de l'exercice, la demande baisse généralement de manière constante et les creux ont généralement lieu pendant les mois d'été du troisième trimestre. Les coûts fixes importants de la Société ne varient pas à court terme avec ces changements de la demande relative à ses services. Pour le deuxième trimestre de 2011, la Société a connu une baisse inhabituelle de volume en conséquence de la menace d'arrêt de travail, et en fin de compte de l'arrêt de travail en tant que tel.

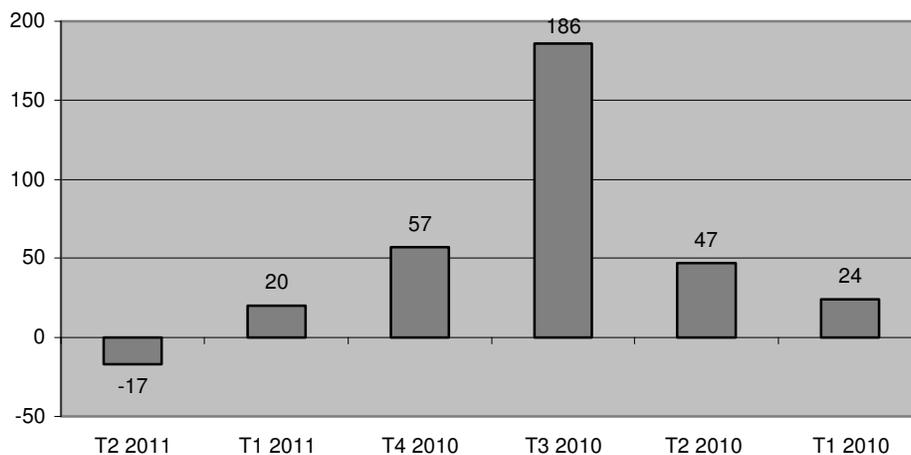
Résultat consolidé trimestriel avant impôt

(en millions de dollars)



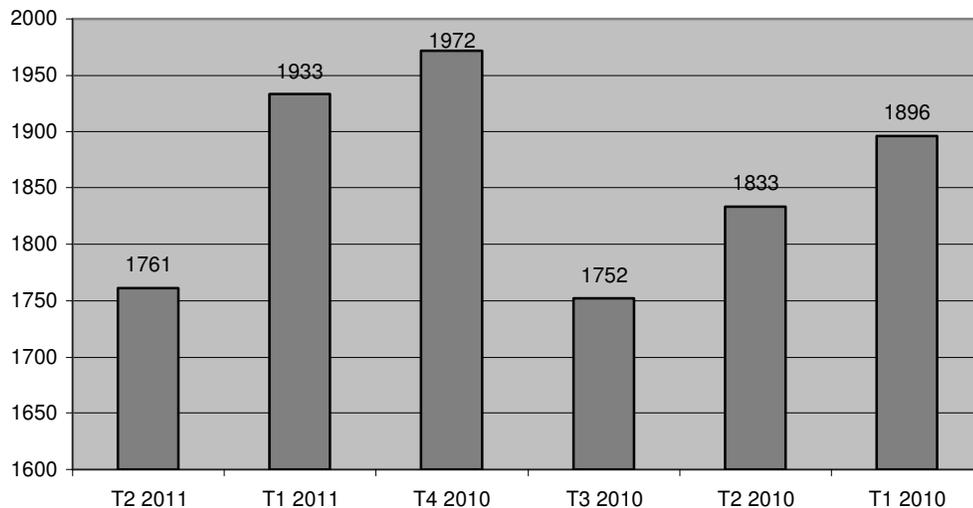
Résultat consolidé trimestriel

(en millions de dollars)



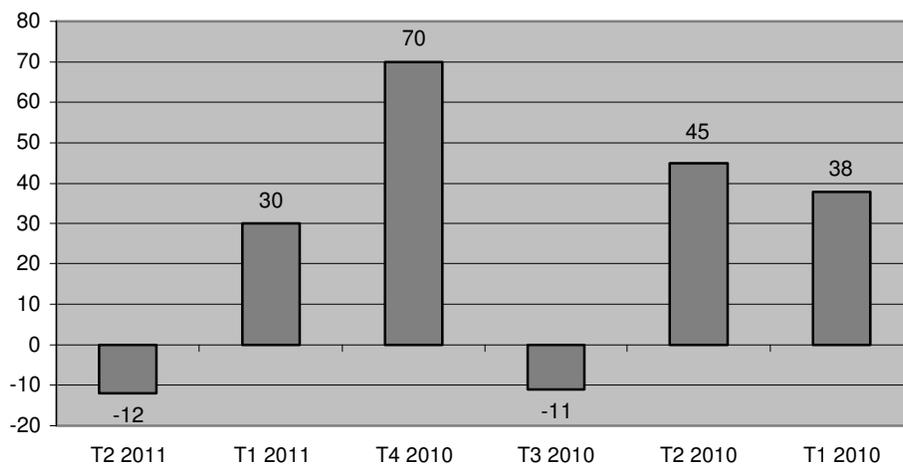
Produits d'exploitation consolidés trimestriels

(en millions de dollars)



Résultat d'exploitation consolidé trimestriel

(en millions de dollars)



Le tableau qui suit présente le rendement consolidé courant de la Société pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de l'exercice 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

(en millions de dollars)

	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	%	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment	%	Explication du changement
État consolidé du résultat global									
<i>Points saillants de la section 8 – Revue de l'exploitation à la page 19</i>									
Produits d'exploitation	1 761	1 833	(72)	(2,4) %*	3 694	3 729	(35)	(0,2) %*	La diminution des revenus au deuxième trimestre de 2011 est principalement due à l'arrêt de travail dans le secteur Postes Canada; elle a été compensée en partie par des revenus provenant des élections fédérales et du recensement de 2011 de Statistique Canada.
Charges d'exploitation	1 773	1 788	(15)	(0,8) %	3 676	3 646	30	0,8 %	La diminution observée au deuxième trimestre de 2011 est attribuable aux retombées du conflit de travail; les charges ont augmenté au cours des six premiers mois de 2011 malgré la réduction des coûts découlant du non-paiement des salaires pendant le conflit de travail.
Résultat avant impôt	(18)	45	(63)	(139,5) %	4	81	(77)	(95,3) %	
Résultat de la période	(17)	47	(64)	(137) %	3	71	(68)	(95,5) %	Les pertes consolidées enregistrées au cours du deuxième trimestre de 2011 et la baisse au cours des six premiers mois de 2011 sont principalement attribuables aux retombées du conflit de travail.
Tableau consolidé des flux de trésorerie									
<i>Points saillants de la section 6 – Liquidités et ressources en capital à la page 12</i>									
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(234)	(266)	32	11,8 %	(378)	(263)	(115)	(43,5) %	Pour les six premiers mois de 2011, l'écart de 115 millions de dollars est principalement attribuable à une baisse de 149 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	17	216	(199)	(92,1) %	81	103	(22)	(21,2) %	L'écart pour le deuxième trimestre de 2011 est principalement dû à une baisse des ventes nettes des placements à court terme et des placements réservés, à savoir 159 millions de dollars, et à une augmentation des investissements de capitaux de 42 millions de dollars.
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(4)	(3)	(1)	(13,3) %	(8)	14	(22)	(158,4) %	Pour les six premiers mois de 2011, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 22 millions de dollars en raison d'emprunts, soit 10 millions de dollars en 2010, et de l'appui transitoire reçu de la part du gouvernement du Canada en 2010, soit 12,5 millions de dollars.

* Rajustement en fonction du nombre de jours commerciaux.

Changements significatifs et développement commercial

Le 20 juillet 2011, le président-directeur général de Postes Canada a annoncé la création de deux unités administratives distinctes afin d'établir les priorités et les responsabilités liées à la croissance des services de livraison du courrier physique et numérique; chacune de ces unités sera dirigée par un président de groupe. Le président de groupe – Réseau de livraison physique dirigera la stratégie de croissance et de revitalisation de notre activité de base, le courrier, tout en établissant des objectifs ambitieux visant à augmenter notre part de marché dans le secteur en plein essor du cybercommerce (colis) à forte croissance. Quant au président de groupe – Réseau de livraison numérique, il sera chargé de la revitalisation et de la croissance du service postal ainsi que des activités du cybermarketing et de veiller à leur croissance.

En juin, le conflit de travail avec les employés représentés par le STTP a eu des répercussions sur les opérations et le personnel de la Société au cours du deuxième trimestre de 2011. À la suite de l'adoption de la législation de retour au travail, les deux parties doivent se réunir avec un arbitre concernant l'arbitrage des propositions finales. L'arbitre a été nommé le 22 juillet 2011.

Il n'y a eu aucun autre changement important ou significatif au cours des six premiers mois de 2011 en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

2 Activités de base et stratégie

Examen des activités et de la stratégie de nos secteurs de base

Postes Canada doit relever certains des plus grands défis en raison de la substitution électronique, de la concurrence et de l'incertitude économique. Nous effectuons donc des changements fondamentaux dans notre entreprise en investissant dans l'innovation, dans nos services et dans notre infrastructure.

Nos activités de base et notre stratégie sont décrites à la section 2 – *Nos activités, notre vision et notre stratégie* du Rapport de gestion annuel de 2010. Aucun changement n'a été apporté aux stratégies au cours des six premiers mois de 2011.

3 Facteurs de rendement clés

Examen des facteurs clés de notre rendement et de nos priorités pour 2011

Tel qu'il est décrit à la section 3 – *Facteurs de rendement clés* du Rapport de gestion annuel de 2010, le secteur Postes Canada utilise un système de gestion doté d'une « fiche de pointage équilibrée » qui permet de mesurer l'évolution de l'entreprise par rapport à notre vision et à nos stratégies et de fournir à la direction un aperçu détaillé du rendement des activités. Cette approche permet à la Société de s'assurer qu'un équilibre est établi entre la valeur pour la clientèle, l'engagement des employés, le rendement en matière de livraison et les résultats financiers lorsqu'elle détermine chaque année ses facteurs de rendement clés ainsi que ses priorités.

Nos priorités pour 2011 ont été décrites à la section 3.3 – *Priorités pour 2011* du Rapport de gestion annuel de 2010 et elles sont résumées ci-dessous :

Impératifs financiers

- Continuer à mettre l'accent sur la croissance des revenus qui mise sur nos principaux points forts.
- Continuer à être rentables en mettant en œuvre des mesures de gestion des coûts ciblées.
- Établir avec succès une nouvelle convention collective avec notre plus grand syndicat, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (« STTP »), afin d'assurer la viabilité financière de la Société.

Croissance des revenus

- Offrir de nouveaux produits et services liés à nos activités de base afin de répondre aux demandes des clients en constante évolution.
- Explorer les possibilités de diversification de nos revenus au moyen d'offres uniques en matière de données et de produits numériques.
- Tirer parti des forces du Groupe Postes Canada et faire concurrence de façon plus efficace pour obtenir de grands contrats de distribution et de logistique.

Programme de transformation postale pour 2011

- Poursuivre le déploiement de notre équipement à l'échelle nationale.
- Poursuivre la transformation de nos services de livraison grâce à la modernisation des postes de facteurs et à l'introduction du courrier séquentiel.
- Optimiser les procédés de travail pour offrir un meilleur service aux Canadiens et procurer un milieu de travail plus sécuritaire à nos employés.
- Réaliser les gains de la Transformation postale à mesure que nous nous rapprochons de l'état permanent en 2017.

Viabilité et engagement

- Favoriser des objectifs axés sur la clientèle et la croissance avec nos employés.
- Constituer un effectif très engagé et bien formé.
- Réduire la fréquence des accidents.
- Mettre en œuvre des programmes axés sur la promotion de la sécurité en milieu de travail, la prévention des accidents et le respect des pratiques d'exploitation sécuritaires.
- Poursuivre les évaluations de la sécurité des boîtes aux lettres rurales pour traiter la question de la sécurité de la livraison en milieu rural.
- Continuer à investir dans les secteurs qui permettront d'améliorer la qualité et la sécurité du courrier.

Il n'y a eu aucune modification de ces priorités au cours des six premiers mois de 2011.

4 Capacités

Examen des enjeux qui ont une incidence sur notre capacité à exécuter les stratégies, à gérer les facteurs de rendement clés et à produire des résultats

La section 4 – *Capacité d'atteindre les résultats* du Rapport de gestion annuel de 2010 présente une discussion relative à ces sujets. Des mises à jour sont fournies ci-après.

4.1 Relations du travail

Le nombre d'employés syndiqués visés par une convention collective au 31 décembre 2010 et différentes activités de négociation sont résumés à la section 4.3 – *Relations du travail* du Rapport de gestion annuel de 2010. Une mise à jour des activités de négociation collective par secteur est présentée ci-après.

Secteur Postes Canada

Le Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a présenté une demande au Conseil canadien des relations industrielles (le « Conseil ») pour l'établissement d'une seule unité de négociation pour tous les employés affectés aux opérations, à l'exception du personnel de supervision. En mai 2011, le Conseil a refusé la motion de la Société pour rejeter la demande du STTP parce qu'elle était inopportune et il a accepté de traiter la demande sur le fond. Plus tard cette année, le Conseil devrait entreprendre son enquête relative à la question préliminaire de savoir si oui ou non les unités de négociation existantes sont appropriées pour la négociation collective.

Il n'y a pas eu de nouveaux développements dans les activités en matière de relations du travail pour l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (« ACMPA »), l'Association des officiers des postes du Canada (« AOPC ») et le Syndicat des employés des postes et communications (« SEPC ») au cours des deux premiers trimestres.

La négociation collective s'est poursuivie en 2011, l'accent ayant été mis sur les unités de négociation du STTP : l'exploitation postale urbaine et les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (« STTP ») – Exploitation postale urbaine

Les parties ont entamé les négociations relatives à un nouveau contrat en octobre 2010, avant l'expiration de la convention collective du STTP le 31 janvier 2011. En janvier 2011, le STTP a soumis une demande de conciliation conformément aux dispositions du *Code canadien du travail*. Le STTP a exercé son droit de grève par des grèves tournantes dans l'ensemble du pays à partir du 2 juin, et la Société a recouru au lock-out de ses employés le 14 juin 2011. Le gouvernement du Canada a présenté une loi de retour au travail le 20 juin 2011, et celle-ci a reçu la sanction royale le 26 juin 2011. Les parties se réuniront devant un arbitre pour l'arbitrage des propositions finales, conformément à la loi. L'honorable juge Coulter Osborne a été nommé en tant qu'arbitre par la ministre du Travail. La loi prévoit qu'une décision doit être prise dans un délai de 90 jours suivant sa nomination.

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Factrices et facteurs ruraux et suburbains (« STTP – FFRS »)

Comme le mentionne la section 4.3 – *Relations du travail* du Rapport de gestion annuel de 2010, Postes Canada et le STTP-FFRS en sont à la dernière année d'une convention collective de huit ans qui prendra fin le 31 décembre 2011. La convention comporte trois clauses de réouverture de contrat. La résolution de la troisième et dernière clause de réouverture de contrat est en attente depuis que le syndicat a renvoyé toutes les questions en litige à l'arbitrage de différends en janvier 2010. Les négociations relatives à la nouvelle convention collective devraient être entamées à l'automne 2011.

Secteur Purolator

En 2011, Purolator et le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau dans le Nord de l'Ontario ont conclu une convention collective mutuellement avantageuse. Cette convention sera en vigueur du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2015. Le partenariat solide de Purolator avec ses employés a facilité la conclusion d'une entente qui convient à toutes les parties.

La convention collective conclue avec le plus important syndicat du secteur Purolator, le Conseil canadien des Teamsters, prendra fin le 31 décembre 2011. Il n'y a pas eu d'autres nouveaux développements en matière de relations du travail au cours des deux premiers trimestres de 2011.

Secteur Logistique : SCI

La convention collective de l'unité de négociation de Laval du SCEP (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier) a pris fin le 31 décembre 2010. Étant donné que Progistix n'avait plus besoin d'un centre de distribution au Québec après le 31 mars 2011, la convention n'a pas été renouvelée. Il n'y a pas eu d'autres nouveaux développements en matière de relations du travail au cours des deux premiers trimestres de 2011.

4.2 Contrôles et procédures internes

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière

Notre passage aux normes IFRS à partir des Principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »), effectué le 1^{er} janvier 2011, a eu une incidence sur la façon dont nous présentons nos résultats financiers et dont nous déclarons les données qui s'y rapportent. Nous avons évalué l'incidence du passage sur les systèmes de production de rapports financiers, les procédés et les contrôles, et nous avons conclu qu'aucune modification fondamentale n'était requise en conséquence de la mise en œuvre des IFRS.

Au cours des six premiers mois de 2011, aucun autre changement apporté aux contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière n'a eu une incidence importante ou ne pourrait vraisemblablement avoir une incidence importante sur les contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière.

5 Risques et gestion des risques

Examen des principaux risques et incertitudes propres à nos activités et de notre approche pour gérer les risques

Les cadres à tous les échelons de Postes Canada prennent en considération les risques et les possibilités dans leurs décisions. Une approche intégrée et rigoureuse portant sur la gestion du risque de l'entreprise (« GRE ») a été mise en œuvre au sein de la Société. Les risques sont décrits à la section 5.2 *Risques stratégiques* et à la section 5.3 *Risques opérationnels* du Rapport de gestion annuel de 2010. Les mises à jour relatives à ces risques sont présentées ci-dessous.

5.1 Risques stratégiques

La dernière ronde de négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a donné lieu à 12 jours de grèves tournantes et à 13 jours de lock-out national. La conséquence immédiate de cette interruption de travail a été une perte de revenus partiellement compensée par une réduction des coûts liée au non-paiement des salaires. Des incertitudes quant à l'incidence de la convention collective sur les coûts d'exploitation continus demeureront jusqu'à l'établissement de la convention au moyen de la procédure d'arbitrage. Bien que la Société continue de mener une stratégie de récupération des revenus visant à reconquérir les clients qui ont été perdus en raison de la perturbation du service, il existe toujours des incertitudes quant aux répercussions à long terme de cette interruption sur les relations avec la clientèle et les revenus des secteurs Courrier transactionnel, Marketing direct et Colis.

Le bouleversement des marchés en août 2011 ainsi que l'incertitude économique continue peuvent avoir une incidence sur les activités de Postes Canada, surtout en ce qui concerne ses revenus et la valeur de ses obligations au titre des avantages du personnel. Les changements importants de la conjoncture du marché pourraient nécessiter une réévaluation des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme de la Société au cours des prochains trimestres, si les principales suppositions fluctuent de manière importante pendant un trimestre par rapport aux valeurs de fin de l'exercice précédent. La réévaluation ne toucherait principalement que les capitaux propres pour ce trimestre donné. La Société surveille de près ces évolutions.

5.2 Risques opérationnels

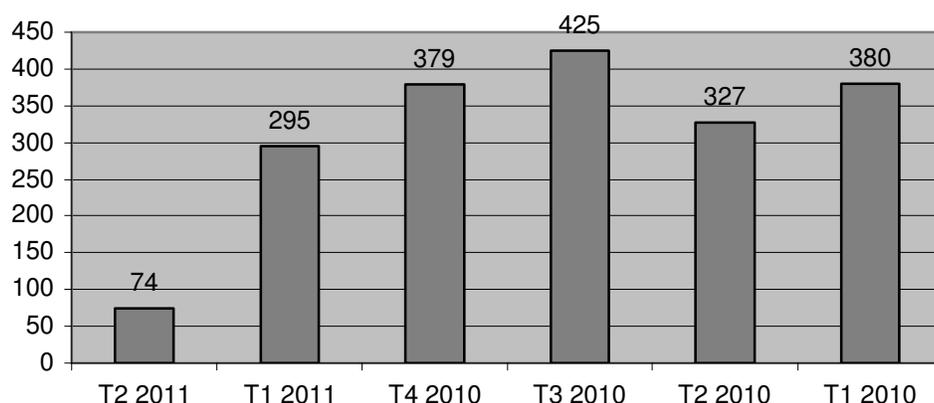
Aucune modification importante n'a été apportée aux risques opérationnels énoncés à la section 5.3 – *Risques opérationnels* du Rapport de gestion annuel de 2010. Ces risques sont liés notamment à la santé et la sécurité, à la sécurité et la protection des renseignements personnels, à la continuité des activités, à l'attrition, à la viabilité environnementale et aux risques juridiques.

6 Liquidités et ressources en capital

Examen de nos entrées et sorties de trésorerie, de nos liquidités et de nos ressources en capital

6.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)



Postes Canada disposait de 74 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie le 2 juillet 2011, soit une baisse de 305 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2010. Cette baisse s'explique principalement par les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représentant 376 millions de dollars et des acquisitions d'immobilisations représentant 181 millions de dollars. Elle est en partie compensée par la réduction des investissements à court terme, qui représente 268 millions de dollars.

6.2 Activités d'exploitation

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T2 de 2010	Change-ment	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change-ment
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(234)	(266)	32	(378)	(263)	(115)

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2011 ont diminué de 32 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cet écart de trésorerie est principalement attribuable à la diminution de 120 millions de dollars des paiements d'avantages du personnel futurs compensée par l'augmentation de 136 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. En ce qui concerne les six premiers mois de 2011, l'écart de trésorerie négatif de 115 millions de dollars enregistré par rapport à la même période de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'augmentation de 149 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

6.3 Activités d'investissement

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	17	216	(199)	81	103	(22)

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement ont diminué de 199 millions de dollars au deuxième trimestre de 2011 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de 159 millions de dollars des ventes nettes des placements à court terme et des placements réservés et par l'augmentation de 42 millions de dollars des investissements de capitaux. Au cours des six premiers mois de 2011, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement ont diminué de 22 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des investissements de capitaux de 56 millions de dollars.

Acquisitions d'immobilisations

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment
Postes Canada	102	60	42	176	120	56
Purolator	4	4	0	6	5	1
Logistique	1	1	0	1	1	0
Secteur Autre et intersectoriel	(1)	(1)	0	(2)	(1)	(1)
Le Groupe Postes Canada	106	64	42	181	125	56

Les acquisitions d'immobilisations du Groupe Postes Canada ont augmenté au cours du deuxième trimestre et des six premiers mois de 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des dépenses relatives au Programme de transformation postale.

6.4 Activités de financement

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(4)	(3)	(1)	(8)	14	(22)

Au deuxième trimestre de 2011, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 1 million de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des paiements au titre des contrats de location-acquisition. Pour les six premiers mois de 2011, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 22 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable aux emprunts de 10 millions de dollars en 2010 et à l'appui transitoire de 12,5 millions de dollars reçu du gouvernement du Canada en 2010 pour aider à couvrir les coûts différentiels résultant de l'établissement du Régime de retraite de Postes Canada. Le financement de transition a pris fin au cours du premier trimestre de 2011.

6.5 Régime de retraite de Postes Canada

Les effets du Régime de retraite de Postes Canada sur les liquidités sont décrits à la section 6.5 – *Régime de retraite de Postes Canada* du Rapport de gestion annuel de 2010. La mise à jour de cette section est fournie ci-dessous.

Le 30 juin 2011, le Régime de retraite de Postes Canada a déposé son évaluation actuarielle annuelle au 31 décembre 2010. Cette évaluation actuarielle a révélé un déficit sur le plan de la continuité de 175 millions de dollars et un déficit de solvabilité de 3 204 millions de dollars⁽¹⁾ par rapport au déficit sur le plan de la continuité de 174 millions de dollars et au déficit de solvabilité de 3 220 millions de dollars déclarés dans les états financiers annuels de 2010 du Régime de retraite de Postes Canada.

Les cotisations pour services rendus représentent respectivement 150 millions de dollars et 144 millions de dollars pour les six premiers mois de 2011 et de 2010. L'estimation des cotisations pour services rendus en 2011 est d'environ 352 millions de dollars.

Les cotisations spéciales de solvabilité de l'employeur s'élèvent respectivement à 214 millions de dollars et à 213 millions de dollars pour les six premiers mois de 2011 et de 2010. En mars 2011, le ministre fédéral des Finances a publié des règlements en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Ces règlements viennent appuyer les mesures de financement du projet de loi C-9 et traitent de la diminution des cotisations spéciales de solvabilité versées par les sociétés d'État. Postes Canada a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'infrastructure et des collectivités quant à la réduction des cotisations spéciales de solvabilité jusqu'à la fin de l'exercice 2011. Cette réduction est estimée à 431 millions de dollars pour 2011.

(1) Le déficit de solvabilité fondé sur la juste valeur des actifs du régime se chiffre à environ 3 692 millions de dollars.

6.6 Liquidités et ressources en capital

Le Groupe Postes Canada gère des capitaux s'élevant à 794 millions de dollars composés des éléments suivants : avoir du Canada, prêts et emprunts et autres obligations financières à long terme.

(en millions de dollars)	2 juillet 2011	31 déc. 2010
Avoir du Canada	(319)	(321)
Prêts et emprunts	1 101	1 108
Autre obligation financière à long terme	12	14
Total des capitaux	794	801

L'avoir du Canada est déficitaire alors que selon les PCGR canadiens, il était précédemment un solde positif. La différence s'explique principalement par la comptabilisation des pertes actuarielles au montant de 3 213 millions de dollars pour les régimes de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. En vertu des PCGR canadiens, les gains et les pertes actuariels n'ont pas été immédiatement comptabilisés dans les états financiers.

Pour en savoir plus au sujet de l'incidence des normes IFRS, le lecteur peut se reporter à la note 14 « Première application des IFRS » afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Liquidités

Pour les six premiers mois de 2011, les fonds accumulés ont fourni les liquidités requises par Le Groupe Postes Canada pour soutenir ses obligations financières et financer ses exigences en matière de capital ainsi que ses exigences stratégiques. Le secteur Postes Canada avait 838 millions de dollars de placements liquides illimités, disponibles au 2 juillet 2011, et une autorisation d'emprunt à court terme de 250 millions de dollars. Le secteur Postes Canada estime détenir des liquidités suffisantes pour soutenir les opérations pour les douze prochains mois, y compris un coussin de sécurité adéquat en cas d'imprévu pour des fluctuations de fonds de roulement, des changements négatifs dans les résultats de l'entreprise ou des dépenses non prévues. Les filiales et la coentreprise de la Société disposaient d'un total de 50 millions de dollars d'encaisse non affectée en date du 2 juillet 2011 et de facilités de crédit disponibles de 156 millions de dollars, ce qui leur assure des liquidités suffisantes pour soutenir leurs opérations pour les douze prochains mois.

Accès aux marchés financiers

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, le secteur Postes Canada peut emprunter jusqu'à 500 millions de dollars au Trésor du gouvernement du Canada. En vertu de la *Loi de crédits n° 4 pour 2009-2010*, qui a reçu la sanction royale le 15 décembre 2009, les emprunts à un autre organisme que le Trésor du gouvernement du Canada sont limités à 2,5 milliards de dollars. Le montant global d'emprunt autorisé comprend une somme maximale de 250 millions de dollars pouvant être utilisée pour la gestion de la trésorerie sous la forme d'emprunts à court terme. Les filiales et la coentreprise de la Société ont également accès à des facilités de financement s'élevant à 202 millions de dollars au 2 juillet 2011.

Au 2 juillet 2011, les emprunts du secteur Postes Canada se chiffrent à 1 055 millions de dollars et les emprunts des filiales et de la coentreprise de la Société totalisent 46 millions de dollars. Pour en savoir plus au sujet des liquidités et de l'accès aux marchés financiers, le lecteur peut consulter la section 6.6 – *Liquidités et ressources en capital* du Rapport de gestion annuel de 2010.

Dividendes

Pour en savoir plus sur notre politique de dividende, le lecteur peut consulter la section 6.6 – *Liquidités et ressources en capital* du Rapport de gestion annuel de 2010.

6.7 Risques liés aux instruments financiers

Postes Canada utilise un éventail d'instruments financiers pour mener à bien les activités décrites à la section 6.7 du Rapport de gestion annuel de 2010. Les placements sont détenus à titre de liquidité ou pour des durées plus longues, conformément aux politiques en matière de placement de la Société.

Risque de marché et risque de crédit

Le risque lié au marché est le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de changements des facteurs externes du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change des devises étrangères et les prix des marchandises. La majorité des risques de change de la Société sont liés au dollar américain (« \$US »). Au cours du premier trimestre de 2011, la Société a instauré un programme de couvertures économiques pour réduire les risques liés aux soldes en devises dans l'état de la situation financière. Lorsque c'est possible, les risques continuent d'être compensés en interne et tout risque résiduel est couvert au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats à terme ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Pour en savoir plus au sujet du risque de change, le lecteur peut se reporter à la note 12 « *Risque lié au change* » afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le risque de crédit est le risque de perte financière dû à l'incapacité d'une contrepartie à respecter ses obligations contractuelles. Le risque de crédit provient des placements dans des sociétés et des institutions financières ainsi que des risques de crédit liés aux grossistes et aux clients commerciaux, y compris les comptes débiteurs non réglés. Les ventes aux consommateurs sont réglées en argent comptant ou à l'aide de cartes de crédit reconnues.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que court une société de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. La Société gère le risque de liquidité en conservant des réserves de liquidités suffisantes, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant continuellement les flux de trésorerie prévus et réels et en appariant les profils d'échéance des actifs et des passifs financiers.

6.8 Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements sont expliqués à la section 6.8 – *Obligations contractuelles et engagements* du Rapport de gestion annuel de 2010. Aucune modification importante n'a été apportée aux obligations contractuelles et aux engagements au cours des six premiers mois de 2011.

6.9 Passif éventuel

Le passif éventuel est décrit à la note 9 « *Passifs éventuels* » afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

7 Évolution de la situation financière

Examen des changements importants en matière d'actifs et de passifs entre le 2 juillet 2011 et le 31 décembre 2010

(en millions de dollars)

ACTIF	2 juillet 2011	31 déc. 2010	Change- ment	%	Explication du changement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74	379	(305)	(80,5) %	Consulter la section 6 – Liquidités et ressources en capital à la page 12.
Titres négociables	814	1 082	(268)	(24,8) %	Réduction principalement attribuable aux cotisations spéciales de solvabilité et aux acquisitions d'immobilisations du secteur Postes Canada.
Clients et autres débiteurs	684	628	56	8,8 %	Principalement attribuable à l'augmentations des comptes clients pour le secteur Purolator en raison du volume accru et au retard dans le recouvrement des comptes clients.
Impôts à recevoir	150	141	9	5,6 %	Principalement attribuable à un remboursement prévu généré par le report rétrospectif d'une perte pour le secteur Postes Canada.
Autres actifs	99	73	26	36,1 %	Principalement attribuable aux actifs détenus pour la vente d'immobilisations à Edmonton.
Total des actifs courants	1 821	2 303	(482)	(21,0) %	
Immobilisations corporelles (notes 5 et 15)	2 154	2 127	27	1,2 %	Attribuable aux acquisitions d'immobilisations nettes du secteur Postes Canada en partie compensées par la dépréciation dépassant les acquisitions du secteur Purolator.
Immobilisations incorporelles (notes 5 et 15)	159	161	(2)	(1,1) %	Principalement attribuable à l'amortissement des biens logiciels dépassant les acquisitions.
Titres réservés	513	499	14	2,9 %	Principalement attribuable aux produits d'intérêts et aux gains non réalisés.
Actifs au titre des prestations des régimes de retraite (note 16)	111	112	(1)	(0,2) %	Aucun changement important
Actifs d'impôt différé (note 17)	1 051	1 054	(3)	(0,2) %	Aucun changement important
Goodwill (note 8)	125	125	0	0,3 %	Aucun changement important
Autres actifs	11	11	0	4,3 %	Aucun changement important
Total des actifs non courants	4 124	4 089	35	1,0 %	
Total de l'actif	5 945	6 392	(447)	(7,0) %	

(en millions de dollars)

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 juillet 2011	31 déc. 2010	Change- ment	%	Explication du changement
Fournisseurs et autres créditeurs	377	477	(100)	(21,0) %	Principalement attribuable à la diminution des marchandises reçues, des taxes de vente à payer et des comptes fournisseurs.
Provisions	59	64	(5)	(8,5) %	Principalement attribuable à une reclassification de la provision pour la Commission des accidents du travail relative aux salaires et aux avantages à payer (secteur Purolator).
Salaires et avantages à payer	354	537	(183)	(34,1) %	Principalement attribuable à la baisse des prestations constituées liée à l'interruption de travail.
Impôts à payer	1	0	1	129,0 %	Attribuable à l'augmentation des impôts à payer par Innovaposte.
Produits différés	103	120	(17)	(14,0) %	Attribuable à la réduction des produits différés au titre des produits philatéliques et des machines à affranchir.
Prêts et emprunts	11	13	(2)	(9,2) %	Principalement attribuable aux paiements au titre des contrats de location-acquisition effectués par le secteur Postes Canada.
Passifs au titre des autres avantages à long terme	84	84	0	0	Aucun changement important
Total des passifs courants	989	1 295	(306)	(23,6) %	
Prêts et emprunts	1 090	1 095	(5)	(0,4) %	Principalement attribuable aux paiements au titre des contrats de location-acquisition (secteur Purolator).
Passifs au titre des prestations des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme (note 16)	4 125	4 255	(130)	(3,1) %	Principalement attribuable aux cotisations au régime de retraite (normales et de solvabilité) en partie compensées par des charges constatées.
Passifs d'impôt différé (note 17)	4	7	(3)	(42,7) %	Principalement attribuable à une diminution des écarts temporaires de l'actif du Régime de retraite du secteur Purolator.
Provisions	10	10	(0)	(8,9) %	Aucun changement important
Autres passifs	19	24	(5)	(17,1) %	Principalement attribuable au rachat d'actions des employés (segment Purolator).
Total des passifs non courants	5 248	5 391	(143)	(2,7) %	
Total du passif	6 237	6 686	(449)	(6,7) %	
Capitaux propres					
Capital d'apport	1 155	1 155	0	0	
Cumul des autres éléments du résultat global	8	9	(1)	(5,2) %	
Déficit	(1 482)	(1 485)	3	0,1 %	
Avoir du Canada	(319)	(321)	2	0,5 %	
Participations ne donnant pas le contrôle	27	27	0	2,1 %	
Total des capitaux propres	(292)	(294)	2	0,8 %	
Total du passif et des capitaux propres	5 945	6 392	(447)	(7,0) %	

8 Revue de l'exploitation

Examen détaillé de notre rendement financier

8.1 Résumé des résultats trimestriels

Résultats consolidés par trimestre

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T1 de 2011	T4 de 2010	T3 de 2010	T2 de 2010	T1 de 2010
Produits d'exploitation	1 761	1 933	1 972	1 752	1 833	1 896
Charges d'exploitation	1 773	1 903	1 902	1 763	1 788	1 858
Résultat d'exploitation	(12)	30	70	(11)	45	38
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement	(6)	(8)	2	(8)	(0)	(2)
Résultat avant impôt	(18)	22	72	(19)	45	36
Charge (produits) d'impôt sur le résultat	(1)	2	15	(205)	(2)	12
Résultat de la période	(17)	20	57	186	47	24

8.2 Résultats d'exploitation consolidés

Résultats consolidés pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2011

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T2 de 2010	Augmentation (diminution)		CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Augmentation (diminution)	
			Change-ment	%			Change-ment	%
Produits d'exploitation	1 761	1 833	(72)	(2,4) %*	3 694	3 729	(35)	(0,2) %*
Charges d'exploitation	1 773	1 788	(15)	(0,8) %	3 676	3 646	30	0,8 %
Résultat d'exploitation	(12)	45	(57)	(127,1) %	18	83	(65)	(78,3) %
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement	(6)	(0)	(6)	(2 716,9) %	(14)	(2)	(12)	(467,0) %
Résultat avant impôt	(18)	45	(63)	(139,5) %	4	81	(77)	(95,3) %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(1)	(2)	1	66,3 %	1	10	(9)	(93,5) %
Résultat de la période	(17)	47	(64)	(137) %	3	71	(68)	(95,5) %

* Rajustement en fonction du nombre de jours commerciaux.

Le Groupe Postes Canada a enregistré une perte consolidée de 17 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2011, soit une diminution de 64 millions de dollars comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois de 2011, le résultat consolidé s'établit à 3 millions de dollars, soit une diminution de 68 millions de dollars comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Produits d'exploitation consolidés

Pour le deuxième trimestre de 2011, les produits d'exploitation ont diminué de 72 millions de dollars, soit 2,4 %, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois de 2011, les produits d'exploitation ont diminué de 35 millions de dollars, soit 0,2 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les détails des produits d'exploitation sont présentés ci-après par secteur.

Charges d'exploitation consolidées

Les charges d'exploitation ont diminué de 15 millions de dollars, soit 0,8 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable au non-paiement des salaires des employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) au cours du conflit de travail, ce qui a largement contrebalancé les augmentations de coûts que le secteur Postes Canada a connues avant le différend ainsi que les coûts accrus que le secteur Purolator a enregistrés.

Au cours des six premiers mois de 2011, les charges d'exploitation ont augmenté de 30 millions de dollars, soit 0,8 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent, les augmentations de coûts cumulatives des secteurs Postes Canada et Purolator ayant contrebalancé les réductions de coûts provenant de l'arrêt de travail. Les détails des charges d'exploitation sont présentés ci-après par secteur.

Produits (charges) consolidés liés aux activités d'investissement et de financement

Les charges liées aux activités d'investissement et de financement ont augmenté de 6 millions de dollars et de 12 millions de dollars respectivement au cours du deuxième trimestre et des six premiers mois de 2011 comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence nette liée aux intérêts courus sur l'émission obligataire de 1 milliard de dollars effectuée en 2010 dans le secteur Postes Canada.

Charge (produit) d'impôt sur le résultat consolidé

Le (produit) d'impôt sur le résultat consolidé pour le deuxième trimestre de 2011 a diminué de 1 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de la réduction de la disponibilité du report rétrospectif d'une perte pour Postes Canada. Au cours des six premiers mois de 2011, la charge d'impôt consolidée a diminué de 9 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution du résultat avant impôt du Groupe Postes Canada se chiffrant à 77 millions de dollars.

8.3 Résultats d'exploitation par secteur

Résultats avant impôt par secteur

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution)				Augmentation (diminution)			
	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	%	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment	%
Postes Canada	(44)	23	(67)	(289,8) %	(21)	56	(77)	(138,0) %
Purolator	24	23	1	1,6 %	18	21	(3)	(13,8) %
Logistique	2	3	(1)	(3,6) %	4	5	(1)	(13,8) %
Autre	5	6	(1)	(9,7) %	9	9	(0)	(2,9) %
Intersectoriel et non réparti	(5)	(10)	5	46,0 %	(6)	(10)	4	37,6 %
Le Groupe Postes Canada	(18)	45	(63)	(139,5) %	4	81	(77)	(95,3) %

Les détails des résultats d'exploitation sont présentés ci-après par secteur.

8.4 Secteur Postes Canada

Le secteur Postes Canada a enregistré une perte avant charge d'impôts de 44 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 21 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2011, ce qui représente une diminution de 67 millions de dollars et de 77 millions de dollars respectivement par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Ces pertes sont principalement attribuables à l'arrêt de travail. Les détails des produits d'exploitation et des charges d'exploitation sont présentés ci-dessous.

Les charges liées aux activités d'investissement et de financement ont augmenté de 11 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 17 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2011 comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence nette liée aux intérêts de l'obligation d'un milliard de dollars de 2010 ainsi que de la réduction des revenus de dividendes.

Résultats de Postes Canada pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2011

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution)				Augmentation (diminution)			
	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	%	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment	%
Produits d'exploitation	1 342	1 450	(108)	(6,0) %*	2 903	2 979	(76)	(1,8) %*
Charges d'exploitation	1 386	1 438	(52)	(3,6) %	2 917	2 933	(16)	(0,6) %
Résultat d'exploitation	(44)	12	(56)	(463,1) %	(14)	46	(60)	(131,8) %
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement	0	11	(11)	(100,5) %	(7)	10	(17)	(166,5) %
Résultat avant impôt	(44)	23	(67)	(289,8) %	(21)	56	(77)	(138,0) %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(9)	(12)	3	22,2 %	(8)	(1)	(7)	(760,7) %
Résultat de la période	(35)	35	(70)	(202,2) %	(13)	57	(70)	(123,3) %

* Rajustement en fonction du nombre de jours commerciaux.

Produits d'exploitation

Postes Canada a généré des produits d'exploitation de 1 342 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2011, ce qui représente une baisse de 108 millions de dollars, soit 6 %, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les produits se sont élevés à 2 903 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2011, ce qui représente une diminution de 76 millions de dollars, soit 1,8 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'arrêt de travail du mois de juin a eu une incidence sur tous les secteurs d'activité et, en termes de rendement normal, il a entraîné une perte de revenus que nous estimons à 167 millions de dollars en juin. Des revenus issus de l'élection fédérale et du recensement de 2011 de Statistique Canada (22 millions de dollars et 30 millions de dollars respectivement) ont contrebalancé certaines des pertes entraînées par l'arrêt de travail.

Produits trimestriels selon le secteur d'activité

(en millions de dollars)	T2 de 2011	T2 de 2010	Augmentation (diminution)		Augmentation (diminution)		Change- ment	%
			Change- ment	%	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010		
Courrier transactionnel	754	784	(30)	(2,3) %	1 614	1 641	(27)	(0,9) %
Colis	247	304	(57)	(17,5) %	572	620	(48)	(7,0) %
Marketing direct	306	332	(26)	(6,5) %	647	654	(7)	(0,2) %
Autres produits	35	30	5	18,9 %	70	64	6	10,5 %
Total	1 342	1 450	(108)	(6,0) %	2 903	2 979	(76)	(1,8) %

Courrier transactionnel

Les produits générés par le secteur d'activité Courrier transactionnel pour le deuxième trimestre de 2011, lesquels se chiffrent à 754 millions de dollars, englobent les quatre catégories de produits suivantes : Poste-lettres^{MC} du régime intérieur (667 millions de dollars), Poste aux lettres de départ (38 millions de dollars), Poste aux lettres d'arrivée (33 millions de dollars) et autres (16 millions de dollars).

Au cours du deuxième trimestre de 2011, les volumes du secteur d'activité Courrier transactionnel ont diminué de 88 millions d'articles, soit 6 %, et les produits ont diminué de 30 millions de dollars, soit 2,3 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. En ce qui concerne le produit Poste-lettres du régime intérieur, soit la catégorie de produit la plus importante, les volumes ont chuté de 80 millions d'articles, soit 5,8 %, et les revenus ont baissé de 36 millions de dollars, soit 3,5 %. Les baisses de volumes et de produits sont en grande partie attribuables à l'arrêt de travail pendant le mois de juin, l'élection fédérale et le recensement de 2011 de Statistique Canada venant toutefois contrebalancer ces pertes.

Au cours des six premiers mois de 2011, les volumes ont chuté de 125 millions d'articles, soit 4,3 %, et les produits ont diminué de 27 millions de dollars, soit 0,9 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. En ce qui concerne le produit Poste-lettres du régime intérieur, les volumes ont chuté de 110 millions d'articles, soit 4,1 %, et les revenus ont baissé de 28 millions de dollars, soit 1,1 %. Les baisses de volumes et de produits sont en grande partie attribuables à l'arrêt de travail pendant le mois de juin, l'élection fédérale et le recensement de 2011 de Statistique Canada venant toutefois contrebalancer ces pertes.

Colis

Les produits générés par le secteur d'activité Colis, lesquels se chiffrent à 247 millions de dollars, englobent les quatre catégories de produits suivantes : colis du régime intérieur (165 millions de dollars), colis de départ (39 millions de dollars), colis d'arrivée (34 millions de dollars) et autres (9 millions de dollars).

Les produits générés par le secteur d'activité Colis pour le deuxième trimestre ont connu des diminutions importantes de 57 millions de dollars, soit 17,5 %, et les volumes ont diminué de 6 millions d'articles, soit 14,6 %, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les diminutions des produits et des volumes sont principalement attribuables à l'arrêt de travail et au retrait de Postes Canada du programme Aliments-poste à la fin du premier trimestre. Au cours des six premiers mois de 2011, les produits ont diminué de 48 millions de dollars, soit 7,0 %, et les volumes ont chuté de 4 millions d'articles, soit 5,1 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Marketing direct

Les produits générés par le secteur d'activité Marketing direct au cours du deuxième trimestre de 2011, lesquels se chiffrent à 306 millions de dollars, englobent les quatre catégories suivantes : Médiaposte avec adresse^{MC} (127 millions de dollars); Médiaposte sans adresse^{MC} (94 millions de dollars); Poste-publications^{MC} (60 millions de dollars); Correspondance-réponse d'affaires^{MC} et autre courrier (6 millions de dollars); autre (19 millions de dollars).

Les produits générés par le secteur d'activité au cours du deuxième trimestre de 2011 ont diminué de 26 millions de dollars, soit 6,5 %, et les volumes ont chuté de 187 millions d'articles, soit 12,2 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les diminutions des produits et des volumes sont grandement attribuables à l'arrêt de travail, l'élection fédérale venant contrebalancer ces pertes. Au cours des six premiers mois de 2011, les produits générés par le secteur d'activité sont conformes à ceux de la même période de l'exercice précédent, ayant uniquement une diminution de 7 millions de dollars, soit 0,2 %.

Autres produits

En ce qui concerne les autres produits, ils ont augmenté de 5 millions de dollars, soit 18,9 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 comparativement à la même période de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des ventes de timbres, de cadeaux et d'articles de collection du mariage royal. Au cours des six premiers mois de 2011, les autres produits ont augmenté de 6 millions de dollars, soit 10,5 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du secteur Postes Canada se sont chiffrées à 1 386 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2011; il s'agit d'une diminution de 52 millions de dollars, soit 3,6 %, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, alors que les charges d'exploitation au cours des six premiers mois de 2011 s'élevaient à 2 917 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 16 millions de dollars, soit 0,6 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution)				Augmentation (diminution)			
	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	%	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment	%
Main-d'œuvre	677	787	(110)	(14,0) %	1 502	1 606	(104)	(6,5) %
Avantages du personnel	291	220	71	32,1 %	528	460	68	15,0 %
Total de la main-d'œuvre et des avantages du personnel	968	1 007	(39)	(3,9) %	2 030	2 066	(36)	(1,7) %
Levée, traitement et livraison hors main-d'œuvre	174	201	(27)	(12,8) %	407	425	(18)	(4,5) %
Immobilier, installations et entretien	58	54	4	6,7 %	118	111	7	6,3 %
Frais de ventes, frais administratifs et autres coûts	129	125	4	3,5 %	248	230	18	8,1 %
Total des autres charges d'exploitation	361	380	(19)	(4,6) %	773	766	7	0,9 %
Amortissement	57	51	6	11,2 %	114	101	13	12,1 %
Total	1 386	1 438	(52)	(3,6) %	2 917	2 933	(16)	(0,6) %

Main-d'œuvre

Les coûts liés à la main-d'œuvre ont diminué de 110 millions de dollars, soit 14 %, pour le deuxième trimestre de 2011 et de 104 millions de dollars, soit 6,5 %, au cours des six premiers mois de 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Ces baisses sont principalement attribuables au non-paiement des salaires des employés représentés par le STTP au cours de l'arrêt de travail.

Avantages du personnel

Les charges nettes au titre des avantages du personnel ont augmenté de 71 millions de dollars, soit 32,1 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 68 millions de dollars, soit 15,0 %, au cours des six premiers mois de 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. L'augmentation des avantages est principalement attribuable à un rajustement ponctuel de 63 millions de dollars liés aux modifications apportées à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à ses règlements pertinents afin d'améliorer les prestations de décès et de cessation d'emploi avant la retraite.

Levée, traitement et livraison hors main-d'œuvre

Les charges liées aux services de levée, de traitement et de livraison offerts en sous-traitance ont diminué de 27 millions de dollars, soit 12,8 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 18 millions de dollars, soit 4,5 %, au cours des six premiers mois de 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Ces baisses sont principalement attribuables au retrait de Postes Canada du programme Aliments-poste du gouvernement du Canada (en date du 31 mars 2011) ainsi qu'aux réductions de coûts entraînés par les répercussions de l'arrêt de travail, qui ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des coûts du carburant et des services de transport.

Immobilier, installations et entretien

Les charges liées aux installations ont augmenté de 4 millions de dollars, soit 6,7 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 7 millions de dollars, soit 6,3 %, au cours des six premiers mois de 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Les augmentations sont principalement attribuables à des coûts plus importants en matière de services publics, de réparation et d'entretien.

Amortissement

Les charges liées à l'amortissement ont augmenté de 6 millions de dollars, soit 11,2 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 13 millions de dollars, soit 12,1 %, au cours des six premiers mois de 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Ces hausses sont principalement attribuables à l'augmentation des acquisitions d'immobilisations en ce qui a trait à la Transformation postale et à la reconstitution de la base d'actifs existante.

Frais de vente, frais administratifs et autres coûts

Les charges liées aux ventes, à l'administration et aux autres dépenses, qui comprennent les coûts de la technologie de l'information, de l'administration, des programmes, de la vente et autres coûts, ont augmenté de 4 millions de dollars, soit 3,5 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent en raison d'une augmentation des dépenses de programme. Au cours des six premiers mois de 2011, ces dépenses ont connu une hausse de 18 millions de dollars, soit 8,1 %, par rapport à l'exercice précédent; cette hausse est principalement attribuable à une augmentation des dépenses de programme et à la réception d'une récupération de coût unique en 2010 résultant d'une décision d'arbitrage rejetant certains coûts imputés à Postes Canada par un fournisseur.

8.5 Secteur Purolator

La contribution du secteur Purolator au résultat avant impôt consolidé au deuxième trimestre de 2011 s'est élevée à 24 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 million de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois de 2011, le résultat avant impôt s'établit à 18 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 3 millions de dollars, soit 13,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Résultats de Purolator pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2011

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution)				Augmentation (diminution)			
	T2 de 2011	T2 de 2010	Change- ment	%	CA du T2 de 2011	CA du T2 de 2010	Change- ment	%
Produits d'exploitation	415	373	42	13,1 %*	787	733	54	8,4 %*
Charges d'exploitation	390	349	41	12,0 %	768	710	58	8,3 %
Résultat d'exploitation	25	24	1	1,5 %	19	23	(4)	(15,2) %
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement	(1)	(1)	0	0,4 %	(1)	(2)	1	27,1 %
Résultat avant impôt	24	23	1	1,6 %	18	21	(3)	(13,8) %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	6	7	(1)	(14,8) %	5	6	(1)	(27,8) %
Résultat de la période	18	16	2	8,6 %	13	15	(2)	(7,3) %

* Rajustement en fonction du nombre de jours commerciaux.

Produits d'exploitation

Dans l'ensemble, Purolator a généré des produits d'exploitation de 415 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2011, ce qui représente une augmentation de 42 millions de dollars, soit 13,1 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent; ces résultats sont principalement attribuables à l'augmentation des volumes et à un meilleur rendement que prévu de Purolator International. Pour les six premiers mois de 2011, les produits ont augmenté de 54 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison d'une hausse globale des volumes.

Charges d'exploitation

Main-d'œuvre

Les coûts liés à la main-d'œuvre ont augmenté de 12,9 millions de dollars, soit 10,1 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison de la hausse des volumes. Les coûts liés à la main-d'œuvre ont augmenté de 15,3 millions de dollars, soit 5,8 %, pour les six premiers mois de 2011 principalement en raison de la hausse des coûts pendant le deuxième trimestre.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 13,1 millions de dollars, soit 10 %, au cours du deuxième trimestre de 2011 et de 23,9 millions de dollars, soit 9,0 %, pendant les six premiers mois de l'année 2011 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent en raison des hausses de volumes et des coûts de carburant plus élevés.

8.6 Secteur Logistique

Le secteur Logistique présente les résultats financiers consolidés de SCI. La contribution du secteur Logistique au résultat avant impôt consolidé au cours du deuxième trimestre de 2011 s'est élevée à 2 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1 million de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois de 2011, le résultat avant impôt s'établit à 4 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 million de dollars, soit 13,8 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

8.7 Secteur Autre

Le secteur Autre présente les résultats financiers d'Innovaposte. La quasi-totalité des services d'Innovaposte sont fournis au Groupe Postes Canada. Par conséquent, la part proportionnelle qui revient à la Société des produits d'Innovaposte est éliminée par les charges d'exploitation des autres secteurs à la consolidation des états. Les charges d'exploitation indiquées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société comprennent la part proportionnelle qui lui revient des dépenses liées à ces services pour le deuxième trimestre de 2011 qui se chiffrent à environ 36 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 million de dollars par rapport au même trimestre en 2010. La part proportionnelle des dépenses s'élève à 67 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2011, ce qui représente une augmentation de 2 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Postes Canada et Purolator ont conclu des conventions à long terme de façon individuelle avec Innovaposte pour la prestation de services liés à la TI. Ces conventions prennent fin en 2012. Postes Canada et Purolator ont déclaré qu'ils ne vont pas renouveler les conventions conclues avec Innovaposte et qu'ils sont en train d'examiner les options liées à leurs besoins en matière de technologie de l'information et de services connexes.

9 Principales estimations comptables et évolution des politiques comptables

Examen des estimations comptables cruciales et des changements de politiques comptables en 2011 et dans les exercices ultérieurs

9.1 Principales estimations comptables

Nos principales politiques comptables sont décrites à la *note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités*.

Pour dresser les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société, la direction porte des jugements, établit des estimations et pose des hypothèses complexes et subjectives qui sont fondés sur les connaissances acquises et qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans ces états et les notes afférentes. Les résultats obtenus pourraient différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Il est raisonnablement possible que les réévaluations faites par la direction de ces estimations et d'autres estimations et hypothèses à court terme ainsi que les résultats réels puissent exiger une modification importante des montants et des informations présentés dans les états financiers consolidés des périodes ultérieures.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues à intervalle régulier. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée, si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée et dans les périodes ultérieures si la révision affecte à la fois la période considérée et les périodes ultérieures.

Les estimations comptables cruciales de la Société demeurent en grande partie inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent. Pour obtenir de plus amples renseignements, le lecteur peut se reporter à notre examen des estimations comptables cruciales dans notre Rapport de gestion annuel de 2010 ainsi qu'à la *note 3 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités*.

9.2 Évolution des politiques comptables

La Société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes et modifications suivantes, qui pourraient avoir une incidence sur ses états financiers consolidés des périodes ultérieures :

- a) **Norme IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)** • En novembre 2009, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'IFRS 9 dans le cadre de la première phase, « Classement et évaluation », de son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Cette première partie de la norme porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. L'évaluation initiale des actifs se fera à la juste valeur et pour les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, certains coûts de transaction seront capitalisés. L'évaluation ultérieure des actifs financiers se fera au coût amorti ou à la juste valeur.

En octobre 2010, l'IASB a terminé la première phase du projet en intégrant à la norme les exigences relatives aux passifs, qui sont restées presque les mêmes par rapport à l'IAS 39.

L'IFRS 9 doit être appliquée de façon rétroactive pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, mais son adoption anticipée est autorisée.

- b) **IFRS 10, États financiers consolidés (« IFRS 10 »), IFRS 11, Accords conjoints (« IFRS 11 »), IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités (« IFRS 12 »), IAS 27, États financiers individuels (« IAS 27 ») et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (« IAS 28 »)** • En mai 2011, l'IASB a publié cinq normes en vue de remplacer l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels, l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées, l'IAS 31, Participation dans des coentreprises, SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc et SIC 13, Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs. Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les entités peuvent appliquer ces normes de manière anticipée, à la condition que les cinq normes soient adoptées en même temps.

L'IFRS 10 définit le principe du contrôle à titre de fondement pour déterminer les entités qui sont consolidées et établit les exigences comptables qui régissent la préparation d'états financiers consolidés. Cette norme s'applique rétrospectivement.

L'IFRS 11 exige qu'une entité détermine le type d'accord conjoint (activités conjointes ou coentreprise) en évaluant les droits et les obligations découlant de l'accord. Cette norme exige le recours à la méthode de la mise en équivalence décrite dans l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour la comptabilisation d'une participation dans une coentreprise. L'application de cette norme est prospective pour les coentreprises comptabilisées antérieurement selon les méthodes de la consolidation proportionnelle, de telle sorte que le placement initial de ces coentreprises, évalué au début de la première période présentée, correspond au cumul des valeurs comptables des actifs et des passifs intégrés selon la consolidation proportionnelle antérieurement.

L'IFRS 12 exige que les entités présentent de l'information qui permettra aux utilisateurs d'évaluer la nature des participations dans d'autres entités et les risques qui y sont associés, ainsi que les effets de ces participations sur la situation financière de l'entité, sa performance et ses flux de trésorerie. Cette norme s'applique prospectivement.

L'IAS 27 décrit les exigences en matière de comptabilisation et d'informations à fournir pour les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées lorsqu'une entité établit des états financiers individuels. Cette norme s'applique rétrospectivement.

L'IAS 28 prévoit le traitement comptable des participations dans des entreprises associées et décrit les exigences relatives à l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations à la fois dans des entreprises associées et des coentreprises. Cette norme s'applique rétrospectivement.

- c) **IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 »)** • En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13. Cette norme définit le concept de juste valeur, décrit, dans une seule IFRS, le référentiel d'évaluation à la juste valeur, et prévoit des obligations d'information sur les évaluations à la juste valeur. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et peut être appliquée prospectivement.

- d) **Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel** • En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19 qui prévoient ce qui suit : l'élimination de la méthode de report des profits et des pertes; la simplification de la présentation des actifs et des passifs; l'obligation d'utiliser le taux d'actualisation en tant que rendement attendu des actifs; l'obligation de présenter le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés avec les charges d'exploitation et les intérêts sur les actifs et l'obligation avec les charges et les produits financiers respectivement. Ces modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Leur adoption anticipée est autorisée. La Société s'attend à ce que les modifications apportées à l'IAS 9 aient une incidence considérable sur ses états financiers consolidés.
- e) **Modifications à l'IAS 1, Présentation des autres éléments du résultat global** • En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 qui exigent de présenter ensemble les éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat ultérieurement. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Leur adoption anticipée est autorisée.

9.3 Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le 1^{er} janvier 2011, le Conseil des normes comptables du Canada a remplacé les Principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens ») par les IFRS pour les entreprises ayant l'obligation de rendre des comptes publiquement, avec une date de transition fixée au 1^{er} janvier 2010. En 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé une modification du champ d'application des normes comptables pour le secteur public, qui a confirmé que les entreprises publiques sont tenues de suivre les IFRS pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la Société, qui répond à la définition actuelle d'entreprise publique, prépare ses états financiers selon les IFRS depuis le 1^{er} janvier 2011.

Comme le mentionnait le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a mis en œuvre un plan de transition aux IFRS, constitué de trois phases, afin d'appuyer le passage des PCGR canadiens aux normes IFRS dans les états financiers de 2011. Les première et deuxième phases du plan, qui portent sur la planification et la détermination des problèmes et qui étaient accompagnées d'évaluations détaillées et de la mise en œuvre des nouvelles normes, ont été effectuées au cours des années précédentes. Quant à la troisième phase, qui est principalement axée sur les activités de mise en œuvre, a été en grande partie réalisée en 2010 et au cours des deux premiers trimestres de 2011. Jusqu'à la fin de l'exercice 2011, Le Groupe Postes Canada mettra l'accent sur le maintien de procédés et de données financières durables conformes aux IFRS pour l'exercice 2011 et les exercices ultérieurs. Le plan de transition aux IFRS traitait tous les éléments clés déterminés par la Société qui pourraient être touchés par la conversion, notamment la préparation des états financiers, l'expertise liée aux rapports financiers, la technologie de l'information, le contrôle interne des informations financières à fournir, les procédures et les contrôles liés aux obligations d'informations ainsi que les activités commerciales.

La Société a mis à jour les descriptions de ses politiques comptables importantes pour la transition aux IFRS, selon le cas, dans la *note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités*. Toutefois, l'IASB et le Conseil des normes comptables du Canada continuent d'apporter des modifications ou des ajouts aux normes et interprétations IFRS actuelles par l'entremise de plusieurs projets en cours. Par conséquent, les politiques comptables adoptées par la Société pour ses premiers états financiers consolidés annuels selon les IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 peuvent différer des principales politiques comptables utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 2 juillet 2011 et pour le trimestre terminé à cette date. À la date de parution du présent rapport, la Société ne s'attend pas à ce que les projets de modification des IFRS en cours aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés de 2011.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 2 juillet 2011 et pour le trimestre terminé à cette date ont été préparés conformément à l'IAS 34, à l'aide des politiques que la Société a l'intention d'appliquer dans ses premiers états financiers consolidés selon les IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités comprennent les états comparatifs suivants : l'état de la situation financière au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010 ainsi que l'état des variations des capitaux propres, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour le trimestre terminé le 3 juillet 2010, qui ont été préparés auparavant conformément aux PCGR canadiens, antérieurement au passage de la Société aux IFRS.

La transition aux IFRS n'a pas eu d'incidence sur la façon dont la Société exerce ses diverses activités ni sur les flux de trésorerie qu'elle génère. Toutefois, l'adoption des IFRS a eu une incidence considérable sur les états de la situation financière, du résultat global et des variations des capitaux propres de la Société. La Société a préparé des rapprochements des capitaux propres et du résultat global entre les PCGR canadiens et les IFRS pour les exercices et les périodes de 26 semaines comparables, ainsi que des rapprochements de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 et de l'état du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Le lecteur peut se reporter à la note *14 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités* pour consulter ces rapprochements et pour obtenir un complément de renseignements afin de mieux comprendre l'incidence financière de l'adoption des IFRS par la Société.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière intermédiaire

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Le président-directeur général,



Le chef des finances,



Le 23 août 2011

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité – en millions de dollars canadiens)	Notes	2 juillet 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		74 \$	379 \$	473 \$
Titres négociables		814	1 082	270
Clients et autres débiteurs		684	628	584
Impôts à recevoir		150	141	70
Autres actifs		99	73	82
Total des actifs courants		1 821	2 303	1 479
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	5, 15	2 154	2 127	1 964
Immobilisations incorporelles	5, 15	159	161	169
Titres réservés		513	499	654
Actifs au titre des prestations des régimes de retraite	16	111	112	196
Actifs d'impôt différé	17	1 051	1 054	500
Goodwill	8	125	125	125
Autres actifs		11	11	17
Total des actifs non courants		4 124	4 089	3 625
Total de l'actif		5 945 \$	6 392 \$	5 104 \$
Passif et capitaux propres				
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs		377 \$	477 \$	422 \$
Provisions		59	64	97
Salaires et avantages à payer		354	537	508
Impôts à payer		1	–	2
Produits différés		103	120	142
Prêts et emprunts		11	13	10
Passifs au titre des autres avantages à long terme		84	84	82
Total des passifs courants		989	1 295	1 263
Passifs non courants				
Prêts et emprunts		1 090	1 095	120
Passifs au titre des prestations des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	16	4 125	4 255	2 824
Passifs d'impôt différé	17	4	7	8
Provisions		10	10	8
Autres passifs		19	24	32
Total des passifs non courants		5 248	5 391	2 992
Total du passif		6 237	6 686	4 255
Capitaux propres				
Capital d'apport		1 155	1 155	1 155
Cumul des autres éléments du résultat global		8	9	(1)
Déficit		(1 482)	(1 485)	(329)
Avoir du Canada		(319)	(321)	825
Participations ne donnant pas le contrôle		27	27	24
Total des capitaux propres		(292)	(294)	849
Total du passif et des capitaux propres		5 945 \$	6 392 \$	5 104 \$
Passifs éventuels	9			

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	Période de 13 semaines close le		Période de 26 semaines close le	
		2 juillet 2011	3 juillet 2010	2 juillet 2011	3 juillet 2010
(Non audité – en millions de dollars canadiens)					
Produits d'exploitation		1 761 \$	1 833 \$	3 694 \$	3 729 \$
Charges d'exploitation					
Main-d'œuvre		841	939	1 824	1 913
Avantages du personnel, après l'appui transitoire	6	331	250	605	520
		1 172	1 189	2 429	2 433
Autres charges d'exploitation	10	530	534	1 105	1 083
Amortissement		71	65	142	130
Total des charges d'exploitation		1 773	1 788	3 676	3 646
Résultat d'exploitation		(12)	45	18	83
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement					
Produits de placements et autres produits	11	7	2	12	3
Charges financières et autres charges	11	(13)	(2)	(26)	(5)
Produits nets (charges nettes) liés aux activités d'investissement et de financement		(6)	–	(14)	(2)
Résultat avant impôt		(18)	45	4	81
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	7	(1)	(2)	1	10
Résultat de la période		(17) \$	47 \$	3 \$	71 \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments reclassés en résultat					
Profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente		13 \$	6 \$	4 \$	9 \$
Profits réalisés, reclassés en résultat		(4)	–	(5)	–
Impôts relatifs à toutes les composantes des autres éléments du résultat global		(2)	(2)	–	(2)
Autres éléments du résultat global		7	4	(1)	7
Résultat global		(10) \$	51 \$	2 \$	78 \$
Résultat de la période attribuable au (aux) :					
Gouvernement du Canada		(17) \$	46 \$	3 \$	70 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		–	1	–	1
		(17) \$	47 \$	3 \$	71 \$
Résultat global attribuable au (aux) :					
Gouvernement du Canada		(10) \$	50 \$	2 \$	77 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		–	1	–	1
		(10) \$	51 \$	2 \$	78 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Périodes de 13 semaines closes les 2 juillet 2011 et 3 juillet 2010

	Capital d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Avoir du Canada	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Juste valeur des actifs financiers				
(Non audité – en millions de dollars canadiens)						
Solde à l'ouverture de la période en 2011	1 155 \$	1 \$	(1 465) \$	(309) \$	27 \$	(282) \$
Résultat de la période	–	–	(17)	(17)	–	(17)
Autres éléments du résultat global						
Éléments reclassés en résultat						
Profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	–	13	–	13	–	13
Profits réalisés, reclassés en résultat	–	(4)	–	(4)	–	(4)
Impôts relatifs à toutes les composantes des autres éléments du résultat global	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Autres éléments du résultat global	–	7	–	7	–	7
Résultat global	–	7	(17)	(10)	–	(10)
Solde au 2 juillet 2011	1 155 \$	8 \$	(1 482) \$	(319) \$	27 \$	(292) \$
Solde à l'ouverture de la période en 2010	1 155 \$	2 \$	(305) \$	852 \$	24 \$	876 \$
Résultat de la période	–	–	46	46	1	47
Autres éléments du résultat global						
Éléments reclassés en résultat						
Profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	–	6	–	6	–	6
Impôts relatifs à toutes les composantes des autres éléments du résultat global	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Autres éléments du résultat global	–	4	–	4	–	4
Résultat global	–	4	46	50	1	51
Solde au 3 juillet 2010	1 155 \$	6 \$	(259) \$	902 \$	25 \$	927 \$

Périodes de 26 semaines closes les 2 juillet 2011 et 3 juillet 2010

	Capital d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Avoir du Canada	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Juste valeur des actifs financiers				
(Non audité – en millions de dollars canadiens)						
Solde à l'ouverture de l'exercice 2011	1 155 \$	9 \$	(1 485) \$	(321) \$	27 \$	(294) \$
Résultat de la période	–	–	3	3	–	3
Autres éléments du résultat global						
Éléments reclassés en résultat						
Profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	–	4	–	4	–	4
Profits réalisés, reclassés en résultat	–	(5)	–	(5)	–	(5)
Impôts relatifs à toutes les composantes des autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Résultat global	–	(1)	3	2	–	2
Solde au 2 juillet 2011	1 155 \$	8 \$	(1 482) \$	(319) \$	27 \$	(292) \$
Solde à l'ouverture de l'exercice 2010	1 155 \$	(1) \$	(329) \$	825 \$	24 \$	849 \$
Résultat de la période	–	–	70	70	1	71
Autres éléments du résultat global						
Éléments reclassés en résultat						
Profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	–	9	–	9	–	9
Impôts relatifs à toutes les composantes des autres éléments du résultat global	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Autres éléments du résultat global	–	7	–	7	–	7
Résultat global	–	7	70	77	1	78
Solde au 3 juillet 2010	1 155 \$	6 \$	(259) \$	902 \$	25 \$	927 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Période de 13 semaines		Période de 26 semaines	
	close le		close le	
	2 juillet 2011	3 juillet 2010	2 juillet 2011	3 juillet 2010
(Non audité – en millions de dollars canadiens)				
	Notes			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Résultat de la période	(17) \$	47 \$	3 \$	71 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat de la période et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Amortissement	71	65	142	130
Charges au titre des prestations des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	6 203	111	335	240
Paiements effectués au titre des prestations des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	6 (235)	(355)	(464)	(464)
Appui transitoire compensant les coûts supplémentaires de la réforme des pensions	6 –	(3)	–	(6)
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(3)	(1)	(3)	–
Charge (produit) d'impôt	(1)	(2)	1	10
Charges d'intérêts nettes	8	1	16	3
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation :				
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	(61)	2	(55)	(8)
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(37)	(4)	(100)	(56)
Diminution des salaires et avantages à payer	(135)	(79)	(183)	(105)
Diminution des provisions	–	(15)	(5)	(28)
Augmentation nette d'autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(26)	(27)	(33)	(30)
Autres produits sans effet sur la trésorerie, montant net	(8)	(5)	(16)	(13)
Flux de trésorerie liés au résultat d'exploitation	(241)	(265)	(362)	(256)
Intérêts perçus	13	8	18	12
Intérêts payés	(1)	(1)	(26)	(5)
Impôts payés	(5)	(8)	(8)	(14)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(234)	(266)	(378)	(263)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisition de titres	(465)	(55)	(1 056)	(385)
Produit de la vente de titres	593	323	1 305	600
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(106)	(64)	(181)	(125)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	3	2	4	6
Autres activités d'investissement, montant net	(8)	10	9	7
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	17	216	81	103
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Appui transitoire reçu du gouvernement du Canada	–	–	–	13
Produit des prêts et des emprunts	–	–	–	10
Paiements au titre des obligations liées à des contrats de location-financement	(3)	(2)	(6)	(5)
Autres activités de financement, montant net	(1)	(1)	(2)	(4)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(4)	(3)	(8)	14
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(221)	(53)	(305)	(146)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	295	380	379	473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	74 \$	327 \$	74 \$	327 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

Périodes de 13 et de 26 semaines closes le 2 juillet 2011

1. Constitution et activités

Établie en 1981 par la *Loi sur la Société canadienne des postes* (la « Loi »), la Société canadienne des postes (la « Société ») est une société d'État qui figure à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle est mandataire de Sa Majesté. Son siège social est situé au 2701, promenade Riverside, Ottawa (Ontario), au Canada.

La Société exploite un service postal de collecte, de transmission et de distribution de messages, de renseignements, de fonds ou de marchandises au Canada et entre le Canada et les autres pays. Tout en assurant l'essentiel du service postal de base, la Société doit, selon la Loi, exécuter sa mission en veillant à l'autofinancement de son exploitation et en offrant des services qui respectent des normes adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance.

La Loi donne à la Société le privilège exclusif (à quelques exceptions près) de la collecte et de la transmission des lettres et de leur livraison aux destinataires à l'intérieur du Canada. Les autres secteurs d'activité qui ne sont pas couverts par le privilège exclusif sont les colis ainsi que les produits et les services de marketing direct. Les filiales de la Société, Purolator Inc. (« Purolator ») et le Groupe SCI inc. (« SCI »), offrent des services de messagerie, de transport et de logistique. Innovaposte Inc. (« Innovaposte »), coentreprise, est le prestataire de services de technologie de l'information à la Société et à ses filiales. La Société, ses filiales et sa coentreprise sont désignées collectivement sous le nom « Le Groupe Postes Canada ».

2. Règles de présentation et principales méthodes comptables

Déclaration de conformité • Le Conseil des normes comptables du Canada et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public exigent que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes adoptent les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») comme référentiel comptable, selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités constituent la première présentation de la situation financière de la Société, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour une période intermédiaire devant être intégrée dans ses premiers états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS. Ils ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 ») et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (l'« IFRS 1 »). Tout au long des états financiers consolidés intermédiaires résumés l'expression « PCGR canadiens » se rapporte aux PCGR canadiens appliqués avant la transition aux IFRS du Groupe Postes Canada. L'information financière comparative qui avait été établie précédemment selon les PCGR canadiens a été retraitée à compter du 1^{er} janvier 2010, date de transition de la Société.

Conformément aux dispositions de l'IAS 34, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ne présentent pas toutes les informations qui doivent être fournies dans des états financiers consolidés annuels et ils doivent donc être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les informations à fournir annuellement aux termes des IFRS qui sont significatives pour la compréhension des états financiers consolidés résumés de la période intermédiaire considérée et fondamentalement différentes de celles en vertu des PCGR canadiens, et sont présentées dans la note 15, « Immobilisations », la note 16, « Régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme », et la note 17, « Impôt sur le résultat ».

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 23 août 2011, qui a autorisé leur diffusion à cette même date; ils ont été préparés conformément aux IFRS publiées qui étaient alors en vigueur, selon les méthodes que Le Groupe Postes Canada compte appliquer pour établir ses premiers états financiers consolidés annuels selon les IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les modifications apportées subséquemment aux IFRS appliquées aux méthodes de la Société en vigueur pour les états financiers consolidés annuels pourraient entraîner des changements dans les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés, y compris des ajustements lors de la transition aux IFRS. Les périodes de présentation de l'information financière à titre comparatif n'ont pas été examinées par les auditeurs externes de la Société. Les coauditeurs de la Société effectueront l'audit de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 ainsi que des informations financières comparatives au 31 décembre 2010, préparés selon les IFRS, dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société établis en IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Groupe Postes Canada a déterminé que les méthodes comptables conformes aux PCGR canadiens à l'égard de certains aspects qu'il appliquait devaient être modifiées aux termes des IFRS. Les descriptions de l'incidence de ces modifications de méthodes comptables et les rapprochements avec l'information financière présentée précédemment selon les PCGR canadiens sont présentés à la note 14, « Première application des IFRS ».

Règles de présentation • Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis au coût historique, selon les méthodes comptables décrites ci-après, à l'exception des cas autorisés par les IFRS et lorsque les notes indiquent qu'une autre méthode a été appliquée. Même si la date de clôture de la Société, qui est le 31 décembre, correspond à la fin de l'année civile, les dates de clôture des trimestres de la Société ne correspondent pas nécessairement aux trimestres de l'année civile. De fait, les trimestres retenus par la Société ont 13 semaines. Les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont généralement en million de dollars, sauf indication contraire.

Caractère saisonnier des activités • Le volume des activités consolidées de la Société a toujours varié au cours d'un même exercice, les pics de demande ayant lieu pendant les fêtes de fin d'année au cours du quatrième trimestre. Pendant les trois premiers trimestres de l'exercice, la demande baisse généralement de manière constante et les creux ont habituellement lieu pendant les mois d'été du troisième trimestre. Les activités consolidées entraînent des coûts fixes importants qui ne varient pas à court terme en dépit des fluctuations de la demande. Au cours de la période de 13 semaines close le 2 juillet 2011, la Société a connu une baisse inhabituelle du niveau de la demande en raison d'un conflit de travail.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation • Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Postes Canada sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle du Groupe Postes Canada.

Principales méthodes comptables • Un résumé des principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés est présenté ci-après. Les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière pour toutes les périodes présentées, y compris pour l'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, sauf indication contraire.

a) Méthode de consolidation • Les états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes du Groupe Postes Canada. Les résultats de Purolator et de SCI sont consolidés. Par ailleurs, les investissements dans Innovaposte constituent une participation dans une entité contrôlée conjointement aux termes de l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, pour laquelle la Société a décidé d'appliquer la méthode de consolidation proportionnelle.

Les résultats des activités de toute filiale ou coentreprise acquises ou cédées sont inclus dans l'état consolidé du résultat global à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle ou jusqu'à la date où elle cesse d'exercer sur elle un contrôle, selon le cas.

b) Instruments financiers • Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés selon la nature et l'objet des instruments financiers, ou désignés par Le Groupe Postes Canada comme i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat, ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, iii) prêts et créances ou iv) actifs financiers disponibles à la vente. Tous les passifs financiers sont classés ou désignés comme i) passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou ii) autres passifs financiers.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Toute évaluation ultérieure dépend du classement de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs ont expiré ou ont été cédés, et que Le Groupe Postes Canada a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle a été acquittée, annulée ou qu'elle a expiré.

Les instruments financiers du Groupe Postes Canada se composent des éléments indiqués ci-après :

b.1) Les équivalents de trésorerie et titres négociables sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition, alors que les titres négociables ont une échéance inférieure ou égale à douze mois à partir de la date d'acquisition. Ces placements servent principalement à gérer les besoins de trésorerie tout en maximisant le rendement du capital investi.

Les produits d'intérêts, les variations de la juste valeur et les profits et les pertes réalisés sont comptabilisés à titre de produits de placements et autres produits.

b.2) Les titres réservés sont désignés comme étant disponibles à la vente et comprennent les placements réservés pour la gestion de certains régimes à prestations définies. Les produits d'intérêts et les profits et les pertes réalisés sur la vente de placements disponibles à la vente sont inclus dans le coût des prestations. Les variations de la juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les placements soient vendus ou autrement décomptabilisés.

La politique de placement de la Société limite ce type de placement à des titres de créance; c'est donc dire qu'une dépréciation des titres réservés est comptabilisée lorsqu'il y a une augmentation significative du risque de crédit de la contrepartie. Lorsque des titres réservés sont dépréciés, la diminution non réalisée de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits de placements et autres produits. La perte cumulée qui est sortie des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les produits de placements et autres produits est égale à la différence entre le coût d'acquisition, déduction faite de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée dans les produits de placements et autres produits. Les changements affectant les provisions pour moins-value attribuables à la valeur temps de l'argent sont présentés comme un élément distinct des produits d'intérêts.

b.3) Les actifs (passifs) financiers détenus à des fins de gestion des risques sont des instruments dérivés acquis en vue d'assurer la gestion du risque de change. Il s'agit de contrats à terme de gré à gré qui seront réglés dans des périodes futures. Ils sont classés comme des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat et pris en compte soit dans les autres actifs courants ou dans les fournisseurs et autres créditeurs. Les ajustements de juste valeur sont constatés dans les produits de placements et autres produits. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme éléments couverts, en matière de comptabilité de couverture.

Toutes les transactions qui touchent des équivalents de trésorerie, des titres négociables et des titres réservés sont comptabilisées à la date de règlement. Les actifs (passifs) détenus à des fins de gestion des risques sont comptabilisés à la date de transaction. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

b.4) Les clients et autres débiteurs sont des actifs financiers classés en tant que prêts et créances. Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent n'est pas significatif en raison du règlement à court terme des créances clients, les clients et autres débiteurs sont comptabilisés au montant figurant sur la facture originale, diminué de toute provision pour créances douteuses.

Les créances clients sont radiées dès qu'elles sont tenues pour irrécouvrables. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque Le Groupe Postes Canada possède une indication objective qu'il ne pourra pas percevoir toutes les sommes exigibles selon les conditions initiales des créances clients. Le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur de la créance client qui a été comptabilisée et les flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes de crédit et les sommes recouvrées ultérieurement sont comptabilisées dans les autres charges d'exploitation.

b.5) Les fournisseurs et autres créditeurs et les salaires et avantages à payer sont classés comme autres passifs financiers et comprennent les passifs financiers et les obligations créées par des exigences réglementaires imposées par les gouvernements qui ne sont pas des passifs financiers. Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent n'est pas significatif en raison du règlement à court terme des autres passifs financiers, ceux-ci sont comptabilisés au montant du versement ou du règlement.

b.6) Les prêts et emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction, les prêts et emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte des coûts de transaction et de tout escompte ou toute prime au règlement. Les charges d'intérêts sur les prêts et emprunts sont comptabilisées à titre de charges financières et autres charges.

c) Immobilisations • Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont désignées collectivement comme des immobilisations. La valeur comptable des immobilisations est établie comme il est indiqué ci-après :

c.1) Comptabilisation et évaluation • Les immobilisations acquises ou développées en interne sont comptabilisées initialement au coût. De plus, dans le cadre de l'adoption des IFRS, la Société a utilisé la juste valeur comme coût présumé pour certains éléments d'immobilisations corporelles à la date de transition aux IFRS (se reporter à la note 14).

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement au plus faible de leur juste valeur et de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location déterminées au commencement du contrat de location.

Le coût d'une immobilisation comprend les dépenses directement attribuables à son acquisition, tout autre coût directement attribuable à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, les coûts relatifs à la remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située et les coûts d'emprunt relatifs à tout actif admissible pour lesquels la capitalisation est commencée le 1^{er} janvier 2010 ou à une date ultérieure, comme l'autorise l'IFRS 1.

Lorsque des parties d'une immobilisation ayant un coût significatif ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément (comme des composantes principales) et amorties sur la durée d'utilité de chacune des composantes principales.

c.2) Coûts ultérieurs • Le coût du remplacement partiel d'une immobilisation est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que tout avantage économique futur lié à la partie remplacée ira au Groupe Postes Canada et si le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Les coûts d'entretien courants des immobilisations sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

- c.3) Amortissement** • L'amortissement d'un actif commence dès que ce dernier est prêt à être utilisé et est calculé au coût (ou au coût présumé) de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé sur les durées d'utilité estimées des immobilisations présentées dans le tableau ci-après. Lorsqu'une immobilisation comprend des composantes principales, l'amortissement est comptabilisé à ce niveau; les périodes d'amortissement présentées ci-dessous englobent celles qui s'appliquent aux principales composantes, le cas échéant, de l'ensemble d'une immobilisation.

Type d'immobilisation	Méthode d'amortissement	Période ou taux d'amortissement
Bâtiments	Linéaire	De 10 à 65 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la plus courte de la durée du contrat ou de la durée d'utilité de l'immobilisation
Matériel de production	Linéaire	De 5 à 20 ans
Véhicules		
De passagers	Solde dégressif	Taux annuel de 30 %
Autres	Linéaire	De 3 à 12 ans
Comptoirs de vente, mobilier et matériel de bureau	Linéaire	De 3 à 20 ans
Autre matériel	Linéaire	De 5 à 20 ans
Logiciels	Linéaire	De 3 à 7 ans
Contrats de services	Linéaire	Durée du contrat plus toute période faisant l'objet d'une option de renouvellement
Relations clients	Linéaire	Durée estimée des avantages futurs, en fonction des résultats obtenus par le passé et des projections à l'égard des affaires futures avec les clients

Les immobilisations détenues aux termes d'un contrat de location-financement sont amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée d'utilité, selon la durée la plus courte des deux, sauf s'il existe la certitude raisonnable que Le Groupe Postes Canada deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les méthodes d'amortissement et les estimations relatives aux durées d'utilité et aux valeurs résiduelles sont périodiquement examinées et révisées prospectivement, s'il y a lieu.

- c.4) Obligations de démantèlement** • Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsqu'elles naissent du fait de l'acquisition, de la construction, du développement ou de l'exploitation normale des actifs. Le Groupe Postes Canada comptabilise ces obligations dans la période où elles naissent à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à un taux d'intérêt sans risque. Par la suite, à chaque date de clôture, l'obligation est ajustée pour refléter l'écoulement du temps par la comptabilisation d'une charge de désactualisation et toute variation des montants estimés nécessaires à l'extinction des obligations. Les coûts connexes sont capitalisés dans la valeur comptable des immobilisations correspondantes.
- c.5) Dépréciation des immobilisations** • Le Groupe Postes Canada évalue, à chaque date de clôture, la valeur comptable des éléments d'actifs non financiers, dont les immobilisations, afin de déterminer s'il y a un indice de dépréciation de la valeur comptable d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations. Le cas échéant, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations doit être réalisé, Le Groupe Postes Canada en estime la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, ou la valeur d'utilité, selon la valeur la plus élevée des deux. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'immobilisation ou aux immobilisations. Une immobilisation ou un groupe

d'immobilisations s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur comptable de l'immobilisation ou du groupe d'immobilisations déprécié est alors ramenée à sa valeur recouvrable. Pour évaluer la recouvrabilité des immobilisations, celles-ci sont regroupées en unités génératrices de trésorerie, qui constituent le plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui soient largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs et passifs. S'il est établi que la valeur comptable nette n'est pas recouvrable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat de la période. Après la comptabilisation d'une perte de valeur, la charge d'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'immobilisation correspondante, diminuée de sa valeur résiduelle, puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité qui reste à courir.

Une évaluation est également effectuée, à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif soit susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de cet actif est estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif est reprise uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée dans la limite de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours de périodes antérieures. La reprise est comptabilisée au cours de la période. Après la comptabilisation d'une reprise d'une perte de valeur, la charge d'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif correspondant, diminuée de sa valeur résiduelle, puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir.

c.6) Immobilisations détenues en vue de la vente • Lorsque Le Groupe Postes Canada compte vendre une immobilisation et que sa vente est hautement probable dans un délai de douze mois, l'actif est classé comme étant détenu en vue de la vente et est présenté dans les autres actifs courants. L'actif à vendre est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moindre des deux, et l'amortissement cesse d'être pris sur de tels actifs dès que ces derniers satisfont aux critères de classification des actifs détenus en vue de la vente. Toute perte de valeur, le cas échéant, relative à une réévaluation d'un actif à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée en charges dans le résultat de la période. Toute augmentation ultérieure de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est comptabilisée, mais uniquement dans la mesure où un cumul de pertes de valeur a déjà été comptabilisé pour l'actif en question. Le profit ou la perte sur la vente d'une immobilisation détenue en vue de la vente est réalisé au moment où l'immobilisation est cédée par la vente.

d) Goodwill • Le goodwill, qui résulte de l'acquisition d'une entreprise, représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise à la date d'acquisition. Un goodwill est comptabilisé initialement au coût et évalué ultérieurement au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Il n'est pas amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation, à la même date tous les ans, ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'il pourrait y avoir une perte de valeur. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill provenant de l'acquisition d'une entreprise doit être affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondant. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie – qui comprend le goodwill affecté – excède sa valeur recouvrable estimée. La perte de valeur, qui représente tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable estimée, est comptabilisée en résultat de la période au cours de laquelle elle se produit. Elle est d'abord répartie, en réduction de la valeur comptable du

goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis en diminution de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

- e) **Coûts d'emprunt** • Les coûts d'emprunt sont principalement les charges d'intérêts calculées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié – un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé comme prévu – doivent être capitalisés au coût de cet actif jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt à être utilisé. Les actifs qualifiés du Groupe Postes Canada concernent principalement le Programme de transformation postale de la Société. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les charges financières et autres charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés.
- f) **Provisions** • Une provision est une obligation dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée lorsque Le Groupe Postes Canada a l'obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer des paiements découlant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période d'information financière. Lorsqu'il existe diverses obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Lors de l'évaluation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, les montants sont actualisés, selon un taux d'intérêt sans risque, propre au passif, lorsque la période nécessaire au règlement de l'obligation s'étend sur de nombreuses années et que, conjuguée aux montants du règlement, elle pourrait entraîner des écarts significatifs si les montants n'étaient pas actualisés. Les provisions sont réévaluées à chaque date de clôture en appliquant le taux d'actualisation courant, s'il y a lieu. La désactualisation est comptabilisée en résultat sous le poste Charges financières et autres charges.
- g) **Comptabilisation des produits** • Les produits du Groupe Postes Canada découlent principalement de la vente d'articles et de services rendus dans ses trois secteurs d'activité : le courrier transactionnel, les colis et le marketing direct. Le courrier transactionnel comprend la distribution physique et électronique de factures, d'avis et de relevés. Le secteur « colis » englobe les colis réguliers, tous les services de livraison accélérée et de messagerie, de même que les services de transport et de logistique à des tiers. Le marketing direct est constitué des services suivants : Médiaposte avec adresse, Médiaposte sans adresse et Poste-publications, comme les journaux et les périodiques. Les autres articles et services incluent les mandats-poste et la location de cases postales ainsi que les articles philatéliques et de détail.

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus, les biens sont livrés ou le travail est exécuté. Les produits tirés de l'utilisation de machines à affranchir pour lesquels les services n'ont pas été rendus avant la clôture de la période sont différés selon une méthode d'échantillonnage représentative de la pratique de renouvellement de l'affranchissement par les clients. Les paiements reçus à l'avance sont comptabilisés à titre de produits différés, jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés. Des produits différés sont également comptabilisés lorsque Le Groupe Postes Canada facture à des revendeurs des envois de produits postaux avant d'avoir rendu les services correspondants aux clients.

Le Groupe Postes Canada peut conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants rendent des services à la clientèle. Si, dans le cadre de ces accords, Le Groupe Postes Canada agit en qualité de mandant, les montants facturés aux clients sont constatés à titre de produits. S'il en est autrement, le montant net retenu, qui correspond à la différence entre le montant facturé au client et le montant payé au sous-traitant, est comptabilisé en tant que produits.

Les contreparties données à un client sont comptabilisées en réduction des produits, sauf si une entrée d'avantages économiques identifiable séparément est reçue par Le Groupe Postes Canada. Lorsque cela est le cas, la juste valeur de l'avantage est comptabilisée en charges.

- h) Incitatif et avantages incitatifs relatifs à des contrats de location** • L'incitatif reçu à la signature, en 2002, d'un contrat d'impartition de dix ans a été différé et est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Les incitatifs relatifs à des contrats de location sont aussi différés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée initiale fixe des contrats. L'amortissement de l'incitatif et les avantages incitatifs relatifs à des contrats de location sont présentés en réduction des autres charges d'exploitation. La partie courante de l'incitatif et des avantages incitatifs relatifs à des contrats de location différés est présentée à titre de produits différés, et tout solde non amorti restant est inclus dans les autres passifs non courants.
- i) Régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme**
- i.1) Régimes de retraite à cotisations définies** • Les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans les périodes au cours desquelles les employés rendent les services qui génèrent des droits à prestations.
- i.2) Régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies** • L'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est constatée dans la période au cours de laquelle les employés rendent les services. Les coûts estimés et les obligations au titre des prestations définies sont établis annuellement, de façon actuarielle, au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode actuarielle considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les calculs actuariels se fondent sur les meilleures estimations de la direction à propos des taux de rendement des actifs des régimes, de l'inflation, des taux de croissance de la rémunération, de l'âge du départ à la retraite, des taux d'invalidité et de mortalité des employés, et des taux d'évolution des coûts des soins de santé et des soins dentaires, selon le cas. Les taux de rendement à long terme attendus des actifs des régimes sont établis en fonction des rendements historiques à long terme obtenus par diverses catégories d'actifs, pondérés en fonction des répartitions d'actifs cibles de chaque régime de retraite. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies sont établis en fonction des conditions du marché à la clôture de l'exercice et se fondent sur un portefeuille théorique d'obligations de sociétés de catégorie AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, aux durées des obligations au titre des prestations définies respectives.

Les gains ou les pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs. Les gains ou les pertes actuariels sur les obligations au titre des prestations définies résultent des différences entre les résultats réels et les résultats attendus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Au moins une fois l'an, les principales hypothèses relatives aux régimes sont évaluées et révisées, au besoin. Lorsque les principales hypothèses relatives aux régimes varient de beaucoup par rapport aux valeurs présentées à la clôture de l'exercice précédent, les gains ou les pertes actuariels qui résultent de ces variations importantes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés. Les gains ou les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et immédiatement inclus dans les résultats non distribués ou le déficit, sans reclassement en résultat au cours d'une période ultérieure.

Lorsqu'un régime capitalisé donne lieu à un actif au titre des prestations des régimes de retraite et que Le Groupe Postes Canada ne bénéficiera pas entièrement de l'actif à l'avenir, une provision pour moins-value doit être comptabilisée. De plus, lorsqu'il y a un déficit du régime, les exigences de financement minimal, au titre des services passés, peuvent donner lieu à une réduction supplémentaire de l'actif au titre des prestations des régimes de retraite et pourraient même créer ou accroître un passif au titre des prestations des régimes de retraite. Les effets de la provision pour moins-value sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période au cours de

laquelle ils surviennent et ils sont immédiatement inclus dans les résultats non distribués ou le déficit, sans reclassement en résultat au cours d'une période ultérieure.

Les actifs au titre des prestations des régimes de retraite et les passifs au titre des prestations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont présentés comme des éléments non courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Le coût des prestations définies comprend, s'il y a lieu, le coût estimé des avantages du personnel pour les services rendus au cours de la période, les intérêts sur les obligations au titre des prestations définies, le rendement attendu des actifs des régimes, le bénéfice ou la perte enregistré au titre de la réduction ou de la liquidation d'un régime, et l'effet des modifications apportées aux régimes. La portion du coût des services passés relative aux avantages acquis découlant d'une modification à un régime est comptabilisée immédiatement en coût des prestations. Le coût des prestations relatives à des droits non acquis est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations correspondants soient acquis. Le coût des prestations est présenté avec les avantages du personnel dans l'état consolidé du résultat global.

i.3) Autres avantages à long terme • Les autres avantages du personnel à long terme comprennent les congés de maladie, les indemnités pour accidents du travail, le maintien d'avantages pour certains employés en congé d'invalidité de longue durée et les primes de longs états de service. Les mêmes méthodes et hypothèses appliquées aux régimes à prestations définies sont également utilisées pour ces avantages, sauf pour les cas suivants :

- l'obligation au titre des indemnités pour accidents du travail et du maintien d'avantages pour des employés souffrant d'invalidité de longue durée est constatée lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit;
- la meilleure estimation de la direction tient aussi compte de l'historique des congés de maladie utilisés par le passé et de l'expérience et des hypothèses des commissions provinciales des accidents du travail;
- tout gain ou perte actuariel est comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle le gain ou la perte actuariel est survenu;
- le coût des services passés est comptabilisé immédiatement;
- les passifs au titre des autres avantages à long terme sont divisés entre les éléments courants et non courants dans l'état consolidé de la situation financière.

i.4) Indemnités de cessation d'emploi • Les indemnités de cessation d'emploi sont généralement payables lorsqu'il y a cessation d'activité avant l'âge normal de départ à la retraite ou qu'un membre du personnel accepte de partir volontairement en échange de ces indemnités. Le Groupe Postes Canada comptabilise une obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi lorsqu'il est engagé à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

j) Appui transitoire du gouvernement du Canada • Dans le cadre de la Réforme des pensions du secteur public fédéral, le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir un appui transitoire afin d'aider la Société à assumer les coûts supplémentaires qui ont résulté de la mise en place de son régime de retraite et des avantages sociaux complémentaires connexes. La dernière portion de cet appui transitoire a été reçue en 2010. L'appui transitoire est conditionnel au maintien, par la Société, d'avantages complémentaires de retraite semblables à ceux dont bénéficient les participants visés par la *Loi sur la pension de la fonction publique*. De plus, la Société doit continuer à faire des progrès et à démontrer sa volonté d'atteindre les objectifs de rendement financier et de services énoncés dans le cadre stratégique, et à intégrer ces objectifs à ses plans d'entreprise futurs. Par conséquent, l'appui transitoire est comptabilisé uniquement au moment où il est reçu. Le plein montant de l'appui transitoire a été différé, puis utilisé selon la méthode du premier entré, premier sorti pour couvrir les coûts supplémentaires engagés. Le montant prélevé sur l'appui transitoire différé est comptabilisé en réduction des charges.

k) Impôt sur le résultat • Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés afin de tenir compte de l'incidence fiscale de la différence entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, pour les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où leur réalisation est probable. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et leur valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage rattaché à cet actif se réalisera. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant les taux d'imposition et en s'appuyant sur les réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées. Ces montants sont réévalués à la clôture de chaque période, car les taux d'imposition peuvent changer.

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés en résultat, sauf dans la mesure où ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres. Dans ces cas-là, les impôts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

Les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE ») sont comptabilisés en réduction des charges d'exploitation actuelles des immobilisations corporelles, lorsqu'il y a une assurance raisonnable que les crédits d'impôt pour la RS&DE se matérialiseront.

l) Conversion des devises

l.1) Filiales et coentreprise • Les éléments présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour chacune des filiales et la coentreprise de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la filiale ou la coentreprise exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »).

l.2) Transactions et soldes • Les transactions en monnaie étrangère de chaque entité au sein du Groupe Postes Canada sont converties en dollar canadien, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle du groupe, au cours de change à la date de la transaction. Les profits ou les pertes de change résultant du règlement de telles transactions ou de la conversion d'actifs et de passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle du Groupe Postes Canada sont comptabilisés en résultat. Les montants au titre des actifs et des passifs d'entités qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis au cours de change de clôture et le résultat de leurs activités est converti en utilisant les taux de change aux dates de transaction. Tous les ajustements qui en résultent sont constatés dans les autres éléments du résultat global. De plus, tout profit ou toute perte de change relatif à des prêts intra-groupe qui sont de nature permanente est pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

m) Contrats de location • Le Groupe Postes Canada est partie à de nombreux contrats de location, ce qui oblige la direction à déterminer s'il s'agit de contrats de location-financement ou de contrats de location simple en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée au Groupe Postes Canada. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif au Groupe Postes Canada. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs du Groupe Postes Canada à leur juste valeur au commencement du contrat de location ou, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location établis au commencement du contrat de location, selon la valeur la moindre des deux. Le passif correspondant du bailleur est comptabilisé en tant qu'obligation locative au titre d'un contrat de location-financement dans les prêts et emprunts. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation locative de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées en résultat sous le poste Charges financières et autres charges.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés, selon le mode linéaire, en résultat pendant toute la durée du contrat de location correspondant.

3. Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour dresser les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société, la direction porte des jugements, établit des estimations et pose des hypothèses complexes et subjectives qui sont fondés sur les connaissances acquises et qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés et les notes y afférentes. Les résultats obtenus pourraient différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Il est raisonnablement possible que les réévaluations faites par la direction de ces estimations et d'autres estimations et hypothèses à court terme ainsi que les résultats réels puissent exiger une modification importante des montants et des informations présentés dans les états financiers consolidés des périodes futures.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées à intervalle régulier. Les révisions d'estimations comptables sont prises en compte dans la période au cours de laquelle l'estimation a été révisée, si la révision n'a de répercussions que sur cette période ou elles sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation a été révisée et le seront dans les périodes ultérieures si la révision aura des incidences tant sur la période considérée que sur les périodes futures.

- a) Jugements déterminants dans l'application des méthodes comptables** • Les jugements qui suivent sont les jugements déterminants que la direction a posés, à l'exclusion de ceux qui sont liés à des estimations (se reporter à la sous-rubrique b) ci-après), lors de l'application des méthodes comptables du Groupe Postes Canada et qui ont eu un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés annuels ou intermédiaires.
- a.1) Immobilisations** • Les immobilisations à durée d'utilité déterminée doivent être soumises à un test de dépréciation uniquement s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit donc porter un jugement à l'égard de l'existence d'indices de dépréciation à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Parmi les indices de dépréciation dont pourrait tenir compte la direction, il y a les changements dans l'usage courant ou futur prévu de l'immobilisation, les évaluations externes de l'actif, son obsolescence ou sa dégradation physique.
- a.2) Provisions et passifs éventuels** • Pour déterminer si un passif financier doit être comptabilisé sous la forme d'une provision, la direction doit exercer son jugement en vue de déterminer si Le Groupe Postes Canada a une obligation actuelle juridique ou implicite découlant d'événements antérieurs ou s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et si une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Pour prendre cette décision, la direction peut se fonder sur l'expérience, les précédents externes et les avis et opinions du contentieux. Si la direction détermine que les trois conditions décrites précédemment sont respectées, elle doit constituer une provision. Autrement, elle doit présenter un passif éventuel dans les notes afférentes aux états financiers consolidés si elle juge que l'une des trois conditions décrites précédemment n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie pour règlement ne soit faible.
- a.3) Contrats de location – Le Groupe Postes Canada en tant que preneur** • Le Groupe Postes Canada est partie à de nombreux contrats de location, ce qui oblige la direction à déterminer s'il s'agit de contrats de location-financement ou de contrats de location simple en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée au Groupe Postes Canada. Les indicateurs dont la direction tient compte pour déterminer si un contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple sont, notamment, si le contrat transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location; si la

durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif loué; et si, au commencement du contrat de location, la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

b) Principales sources d'incertitude relative aux estimations • Les principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des états financiers consolidés au cours des douze prochains mois sont présentées ci-après.

b.1) Immobilisations • Les immobilisations, qui englobent les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont dépréciées ou amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité établies sont fondées sur les estimations faites par la direction de la période pendant laquelle elle s'attend à ce que la Société puisse utiliser les actifs et sont présentées à la note 2 c.3) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés. Les durées d'utilité des immobilisations sont revues périodiquement en vue de déterminer si elles sont toujours appropriées. Tout changement apporté aux estimations concernant les durées d'utilité aurait un impact sur la charge d'amortissement future et les valeurs comptables futures des immobilisations.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation conformément à la note 2 c.5) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés. Le test de dépréciation permet de comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. Pour établir à la fois la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité d'un actif, la direction doit estimer la valeur de marché d'un actif et des coûts de la vente de cet actif ou les flux de trésorerie futurs liés à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie, actualisés au taux approprié pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Des écarts découlant des estimations faites pour déterminer l'une ou l'autre de ces variables pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés, pour déterminer s'il y a perte de valeur et, le cas échéant, le montant de cette perte. Aucune perte de valeur pour des immobilisations n'a été comptabilisée pour la période considérée ou la période comparative précédente, ni pour l'exercice considéré ou l'exercice précédent.

b.2) Goodwill • Le Groupe Postes Canada procède à un test de dépréciation du goodwill tous les ans, ou plus souvent au besoin, en vue de déterminer si le goodwill a subi une perte de valeur, conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés. Pour ce faire, la direction doit établir la juste valeur des unités génératrices de trésorerie pertinentes en fonction des flux de trésorerie futurs attendus, en se basant sur les plans d'affaires ou les prévisions internes, et actualiser ces flux de trésorerie pour refléter comme il se doit la valeur temps de l'argent. Même si la direction est d'avis que les estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation sont raisonnables, des hypothèses différentes à l'égard des flux de trésorerie futurs ou des taux d'actualisation pourraient avoir une incidence significative sur les résultats du test de dépréciation du goodwill. Se reporter à la note 8 pour connaître les hypothèses relatives au test de dépréciation du goodwill.

b.3) Produits différés • Le Groupe Postes Canada estime le montant des produits différés à la date de clôture au titre des colis déposés qui n'ont pas encore été livrés, des timbres distribués aux détaillants qui n'ont pas encore été revendus et des machines à affranchir pour lesquelles les services n'ont pas été rendus. Le montant des produits différés au titre des colis est estimé en fonction des statistiques sur les services de livraison établies par Le Groupe Postes Canada. Les estimations relatives aux produits différés au titre des produits philatéliques et des machines à affranchir sont établies à partir respectivement des données agrégées sur les rythmes réels de consommation des détaillants et des clients des machines à affranchir.

b.4) Régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme • Les obligations au titre des prestations des régimes de retraite, des autres

avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme qui doivent être réglées à l'avenir reposent sur des hypothèses qui permettent de déterminer les obligations au titre des prestations. La comptabilisation d'un régime à prestations définies vise à constater le coût des prestations sur la période de service approximative des employés ou lorsqu'un événement spécifié se produit qui ouvre droit à une prestation, en fonction des modalités du régime et des décisions prises relatives aux placements et au financement. Cette méthode de comptabilisation exige que Le Groupe Postes Canada pose des hypothèses à l'égard de diverses variables comme les taux d'actualisation, les taux de rendement à long terme attendus des actifs des régimes, le taux de croissance à long terme de la rémunération, l'âge du départ à la retraite, l'évolution des coûts médicaux et des soins dentaires et les taux de mortalité. Le Groupe Postes Canada consulte des actuaires externes pour poser ces hypothèses au moins une fois l'an. Des changements apportés à ces estimations comptables clés pourraient avoir une incidence significative sur les obligations au titre des prestations définies, les exigences de financement et les coûts relatifs aux régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme engagés.

Les actifs des régimes capitalisés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où les avantages économiques futurs rattachés à ces actifs iront au Groupe Postes Canada. Pour déterminer les avantages économiques, Le Groupe Postes Canada estime, à partir de projections, les profits résultant du rendement attendu des actifs qui sont supérieurs au taux d'actualisation selon la base de continuité utilisée pour établir les exigences de financement.

Les régimes capitalisés pour lesquels Le Groupe Postes Canada a un droit unilatéral à l'égard de l'excédent ne sont pas assujettis aux exigences relatives aux provisions pour moins-value.

- b.5) Provisions et passifs éventuels** • Dès qu'il est établi par la direction que Le Groupe Postes Canada a une obligation actuelle juridique ou implicite découlant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour procéder à l'extinction de l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être faite, une provision est comptabilisée. Un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés s'il est possible qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou si aucune estimation fiable ne peut être faite. Aucun passif éventuel n'est présenté si l'éventualité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

Pour établir une estimation fiable de l'obligation, la direction pose des hypothèses sur le montant et la probabilité des sorties de ressources, leurs échéanciers ainsi que sur le taux d'actualisation approprié à appliquer. Les facteurs qui peuvent influencer sur ces hypothèses sont, notamment, la nature de la provision, l'existence d'un litige, les avis ou opinions du contentieux ou d'autres conseillers, l'expérience similaire et toute décision prise par la direction du Groupe Postes Canada sur la manière dont celui-ci entend régler l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties de trésorerie pourraient ne pas correspondre aux hypothèses posées et cet écart pourrait influencer de manière significative sur les états financiers consolidés futurs, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités du Groupe Postes Canada.

- b.6) Impôt sur le résultat** • Le Groupe Postes Canada exerce ses activités dans un grand nombre d'administrations exigeant des calculs pour des opérations effectuées dans le cours normal de ses activités pour lesquelles la détermination de l'impôt ultime à payer est incertaine. Des passifs sont comptabilisés pour les questions fiscales prévues selon les estimations des impôts supplémentaires qui deviendront probablement exigibles. Lorsque le résultat d'impôt final de ces problèmes est différent des montants qui ont été initialement comptabilisés, ces différences auront une incidence sur les impôts sur le résultat et la charge d'impôt différé de la période au cours de laquelle cette détermination est effectuée.

L'actif et le passif d'impôt différé englobent les montants d'impôt au titre des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif, ainsi que les pertes fiscales qui sont reportées prospectivement. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'ils se réalisent. La date de renversement des différences temporelles est estimée et le taux d'impôt pratiquement en vigueur pour la période de renversement est appliqué à la différence temporelle.

Si les résultats futurs devaient différer négativement des meilleures estimations de la direction à l'égard des résultats d'exploitation futurs et de la date de renversement des différences temporelles déductibles, Le Groupe Postes Canada pourrait devoir enregistrer des ajustements importants en ce qui concerne les actifs d'impôt différé. De tels ajustements n'entraîneraient pas immédiatement de sorties de trésorerie et, en soi, n'auraient pas d'incidence sur les liquidités immédiates du Groupe Postes Canada.

4. Prises de position en comptabilité devant être adoptées au cours des exercices futurs

Les normes et les modifications suivantes qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») pourraient avoir une incidence sur les états financiers du Groupe Postes Canada à l'avenir :

Norme ou modification	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11, <i>Accords conjoints</i>	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités</i>	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>	1 ^{er} janvier 2013
IAS 27, <i>États financiers individuels</i>	1 ^{er} janvier 2013
IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	1 ^{er} janvier 2013
Modifications à l'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} janvier 2013
Modifications à l'IAS 1, <i>Présentation des autres éléments du résultat global</i>	1 ^{er} juillet 2012

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes et modifications sur ses états financiers consolidés.

5. Immobilisations

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

(en millions)

	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel de production	Véhicules	Comptoirs de vente, mobilier et matériel de bureau	Autre matériel	Actifs en cours de développement	Total des immobilisations corporelles
Au coût ou au coût présumé									
1 ^{er} janvier 2011	309	\$ 1 590	\$ 225	\$ 1 129	\$ 274	\$ 409	\$ 822	\$ 37	\$ 4 795
Entrées	3	11	3	63	–	11	15	58	164
Reclassement comme actif détenu en vue de la vente	(15)	(4)	–	–	–	–	–	–	(19)
Mises hors service	–	–	(4)	(73)	(8)	(9)	–	–	(94)
Transferts (virement correspondant à la note 5 b))	–	7	2	5	–	–	–	(20)	(6)
2 juillet 2011	297	\$ 1 604	\$ 226	\$ 1 124	\$ 266	\$ 411	\$ 837	\$ 75	\$ 4 840
Cumul des amortissements									
1 ^{er} janvier 2011	–	\$ 804	\$ 160	\$ 775	\$ 163	\$ 275	\$ 491	–	\$ 2 668
Amortissement	–	29	8	31	10	18	18	–	114
Reclassement comme actif détenu en vue de la vente	–	(3)	–	–	–	–	–	–	(3)
Mises hors service	–	–	(4)	(73)	(8)	(8)	–	–	(93)
2 juillet 2011	–	\$ 830	\$ 164	\$ 733	\$ 165	\$ 285	\$ 509	–	\$ 2 686
Valeurs comptables									
1 ^{er} janvier 2011	309	786	65	354	111	134	331	37	2 127
2 juillet 2011	297	\$ 774	\$ 62	\$ 391	\$ 101	\$ 126	\$ 328	\$ 75	\$ 2 154

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des éléments suivants :

(en millions)

	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Contrats de services et relations clients	Total des immobilisations incorporelles
Au coût				
1 ^{er} janvier 2011	540 \$	26 \$	27 \$	593 \$
Entrées	13	7	–	20
Mises hors service	(1)	–	–	(1)
Transferts (virement correspondant à la note 5 a))	7	(1)	–	6
2 juillet 2011	559 \$	32 \$	27 \$	618 \$
Cumul des amortissements				
1 ^{er} janvier 2011	409 \$	– \$	23 \$	432 \$
Amortissement	28	–	–	28
Mises hors service	(1)	–	–	(1)
2 juillet 2011	436 \$	– \$	23 \$	459 \$
Valeurs comptables				
1 ^{er} janvier 2011	131	26	4	161
2 juillet 2011	123 \$	32 \$	4 \$	159 \$

6. Régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme

a) Coûts (recouvrements)

Les éléments du coût des avantages du personnel à prestations définies (recouvrements) comptabilisés au cours de la période qui sont présentés dans les avantages du personnel à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global sont indiqués ci-après.

Pour la période de 13 semaines close le (en millions)	2 juillet 2011			3 juillet 2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus au cours de la période	101 \$	35 \$	136 \$	77 \$	30 \$	107 \$
Coût financier	242	47	289	233	47	280
Rendement attendu des actifs des régimes	(289)	–	(289)	(257)	–	(257)
Coût des services passés	70	(3)	67	–	(7)	(7)
Profit au titre de la réduction	–	–	–	–	(12)	(12)
Coûts des prestations définies	124	79	203	53	58	111
Rendement des titres réservés	–	(9)	(9)	–	(4)	(4)
Appui transitoire du gouvernement du Canada	–	–	–	–	(3)	(3)
Coûts nets	124 \$	70 \$	194 \$	53 \$	51 \$	104 \$

Pour la période de 26 semaines close le (en millions)	2 juillet 2011			3 juillet 2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus au cours de la période	201 \$	71 \$	272 \$	158 \$	59 \$	217 \$
Coût financier	483	94	577	469	94	563
Rendement attendu des actifs des régimes	(579)	–	(579)	(518)	–	(518)
Coût des services passés	70	(5)	65	–	(9)	(9)
Profit au titre de la réduction	–	–	–	–	(13)	(13)
Coûts des prestations définies	175	160	335	109	131	240
Rendement des titres réservés	–	(15)	(15)	–	(9)	(9)
Appui transitoire du gouvernement du Canada	–	–	–	–	(6)	(6)
Coûts nets	175 \$	145 \$	320 \$	109 \$	116 \$	225 \$

En avril 2011, certains articles de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et de ses règlements ont été modifiés en vue d'améliorer les prestations de pré-retraite reliées aux indemnités de cessation d'emploi et de décès. Le coût de ces améliorations est affecté aux droits à prestations déjà acquis au titre de services passés et a donc été immédiatement comptabilisé en résultat.

b) Total des paiements versés

Les paiements versés au titre des régimes de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme sont les suivants :

	Période de 13 semaines close le		Période de 26 semaines close le	
	2 juillet 2011	3 juillet 2010	2 juillet 2011	3 juillet 2010
(en millions)				
Prestations payées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes d'avantages non capitalisés	39 \$	41 \$	79 \$	79 \$
Cotisations courantes de l'employeur aux régimes de retraite capitalisés	84	92	164	157
Cotisations exceptionnelles de l'employeur aux régimes de retraite capitalisés	112	222	221	228
Total des paiements versés	235 \$	355 \$	464 \$	464 \$

Conformément au rapport d'évaluation du régime de retraite du 31 décembre 2010, qui a été déposé en juin 2011, des cotisations exceptionnelles de l'employeur se chiffrant à 651 millions de dollars sont nécessaires en 2011 pour financer les déficits sur le plan de solvabilité et de la continuité. Postérieurement au 2 juillet 2011, conformément aux lois sur les régimes de retraite en vigueur, la Société a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pour réduire de 431 millions de dollars les paiements exceptionnels de solvabilité pour le reste de 2011.

7. Impôt sur le résultat

La Société est une société d'État désignée aux fins de l'impôt sur les bénéfices. Elle est donc, de ce fait, assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les filiales et la coentreprise de la Société sont assujetties aux impôts sur les bénéfices fédéraux et provinciaux.

Les principales composantes des charges (produits) d'impôt sur le résultat s'établissent comme suit :

	Période de 13 semaines close le		Période de 26 semaines close le	
	2 juillet 2011	3 juillet 2010	2 juillet 2011	3 juillet 2010
(en millions)				
Charge (produit) d'impôt exigible	22 \$	(75) \$	1 \$	(52) \$
Charge (produit) d'impôt différé afférent à l' (la) :				
Apparition et résorption des différences temporelles	(23)	73	(2)	61
Réduction du taux d'imposition	-	-	2	1
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(1) \$	(2) \$	1 \$	10 \$

8. Goodwill

Les valeurs comptables du goodwill des secteurs qui ont des soldes de goodwill se présentent comme suit :

(en millions)	2 juillet 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	Secteur Purolator	Secteur Logistique	Total
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	121 \$	4 \$	125 \$

Test de dépréciation du goodwill

Les goodwill sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an, le 30 juin pour le secteur Purolator et le 30 septembre pour le secteur Logistique. La valeur recouvrable de chaque secteur est estimée en fonction de sa valeur d'utilité et il a été déterminé qu'elle était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à ce titre pour la période considérée, ni pour la période précédente, ni pour l'exercice considéré, ni pour l'exercice précédent, ni à la date de transition aux IFRS.

Le calcul de la valeur d'utilité pour le secteur Purolator, qui est le seul à avoir un solde significatif, a été établi en fonction des hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie futurs ont été actualisés pour déterminer la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie étaient fondés sur le plan quinquennal de Purolator, qui concorde avec la manière dont Purolator est gérée. Les flux de trésorerie ont été établis par extrapolation en leur appliquant un taux de croissance à perpétuité de 3,5 % (3,5 % en 2010 et 3,5 % le 1^{er} janvier 2010), qui tient compte à la fois des taux de croissance et d'inflation et est considéré comme acceptable compte tenu de la conjoncture.
- Un taux d'actualisation de 19 % (25 % en 2010 et 25 % le 1^{er} janvier 2010) a été appliqué pour calculer la valeur recouvrable de Purolator, qui est fondée sur le coût moyen pondéré du capital de Purolator au 30 juin 2011 (30 juin 2010 et le 1^{er} janvier 2010 respectivement en 2010).

9. Passifs éventuels

- a) Deux plaintes ont été déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne (« la Commission ») alléguant qu'il y a eu discrimination par la Société en matière de travail à valeur égale.

La plainte déposée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC ») en 1983 a été renvoyée par la Commission au Tribunal canadien des droits de la personne (le « Tribunal »), lequel a rendu une décision en octobre 2005 et conclu que la Société avait effectué une « discrimination systématique » dans l'établissement des salaires d'un groupe de membres de l'AFPC et ordonné le paiement des salaires perdus moins 50 %.

L'AFPC et la Société en ont toutes deux appelé de la décision du Tribunal auprès de la Section de première instance de la Cour fédérale. En février 2008, cette cour a rendu sa décision. Elle a fait droit à la demande de révision judiciaire de la Société en renvoyant de nouveau la plainte au Tribunal et en lui ordonnant de la rejeter. En mars 2008, l'AFPC et la Commission ont interjeté appel à la Cour d'appel fédérale.

Le 22 février 2010, la Cour d'appel a, à la majorité, maintenu la décision de la Section de première instance en faveur de la Société et rejeté les deux appels. L'AFPC et la Commission ont demandé l'autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada, ce qui leur a été accordé le 16 décembre 2010. La Cour entendra les appels le 17 novembre 2011. La Société estime qu'il pourrait lui en coûter 175 millions de dollars si les demandeurs obtenaient gain de cause. Toutefois, comme la Société juge peu probable que cela se produise, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de passif.

Quant à la plainte déposée initialement en décembre 1982 par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, un conciliateur a recommandé à la Commission, en février 2006, de refuser d'accueillir la plainte pour motif que celle-ci pouvait être traitée plus adéquatement sous le régime du *Code canadien du travail*. Il n'y a pas de faits nouveaux au sujet de cette plainte.

Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue de cette plainte. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés. La Société prévoit recouvrer le coût, s'il en est, des règlements liés aux plaintes en question à même les tarifs postaux futurs, conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, et/ou auprès du gouvernement du Canada.

- b) La Société et Purolator ont toutes deux conclu une entente avec Innovaposte pour la prestation de services informatiques. Ces ententes ont une durée de dix ans ayant débuté en 2002, et comprennent une option de renouvellement de cinq ans. La Société et Purolator ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de renouveler automatiquement leur entente avec Innovaposte selon les modalités actuelles. Dans le cadre de leurs ententes respectives, la Société et Purolator ont pris certains engagements qui s'appliqueront à l'échéance ou à la résiliation des ententes avec Innovaposte. Ces engagements comprennent l'achat d'actifs réservés à la prestation de services à la Société et à Purolator, selon le cas, à l'échéance ou à la résiliation des ententes, pour un montant égal à la valeur comptable nette à cette date. Ils comprennent aussi la prise en charge de certains contrats et obligations liés à ces actifs ou applicables aux services rendus par Innovaposte à la Société ou à Purolator, selon le cas. De plus, si des événements décrits dans son entente avec Innovaposte se produisent, Purolator a l'option, plutôt que l'obligation, d'assumer ces engagements. La Société s'emploie à déterminer la valeur des actifs réservés et la valeur comptable des obligations contractuelles au moment de l'échéance ou de la résiliation des ententes en prévision de l'expiration des ententes initiales en 2012.

Le passif éventuel futur maximal découlant des engagements mentionnés ci-dessus dépend de la valeur des actifs, des contrats et des obligations qui s'y rattachent au moment de l'échéance ou de la résiliation des ententes. À l'heure actuelle, la Société s'emploie à évaluer ce passif futur.

- c)** Dans le cours normal de ses activités, Le Groupe Postes Canada a conclu des ententes qui prévoient des indemnités en faveur de tiers. De plus, Le Groupe Postes Canada a conclu des ententes d'indemnisation avec chacun de ses administrateurs et de ses dirigeants, et avec certains employés, afin de les dédommager, selon les conditions des ententes, pour les réclamations dont ils pourraient faire l'objet ou les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs ou de dirigeants du Groupe Postes Canada ou dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs, de dirigeants ou d'une autre fonction semblable au sein d'une autre entité à la demande du Groupe Postes Canada.

En général, ces ententes ne précisent pas les limites du Groupe Postes Canada en matière de responsabilité. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer le passif éventuel futur au titre de telles indemnités. Aucun montant n'a donc été comptabilisé dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés à cet égard.

- d)** Dans le cours normal de ses activités, Le Groupe Postes Canada est partie à différentes réclamations et divers litiges pour lesquels les sorties de ressources nécessaires pour éteindre les obligations qui en découleraient ne peuvent être estimées ou ne sont pas probables. Lorsqu'une obligation est manifeste, la Société comptabilise des provisions au titre de litiges si une sortie de ressources est probable, et qu'il est possible d'en estimer le montant de manière raisonnable.
- e)** Certains des bâtiments de la Société contiennent des matériaux composés d'amiante que la Société sera obligée de retirer et de détruire de manière spéciale si ces biens subissent des rénovations majeures ou s'ils sont démolis. À moins que l'un de ces critères n'entre en jeu, aucune provision à cet égard ne figure dans les états financiers, puisqu'il n'existe actuellement aucune obligation réelle de retirer ou de détruire les matériaux contenant de l'amiante.

La Société a comptabilisé des passifs relatifs au démantèlement pour le retrait d'amiante et d'autres frais de restauration de bâtiments qu'elle compte vendre (ces obligations devraient être transférées aux acheteurs éventuels de ces bâtiments, à la date de la vente) ou rénover. Ces passifs sont présentés au compte Provisions.

De même, la juste valeur des obligations de démantèlement liées à la remise en état des sites après l'enlèvement permanent d'une boîte postale communautaire d'un lieu ne peut être raisonnablement estimée, car la Société ne connaît pas les dates de règlement des obligations. La Société continuera à évaluer sa capacité d'estimer les justes valeurs de ses obligations de démantèlement à chaque date de clôture.

10. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent ce qui suit :

	Période de 13 semaines close le		Période de 26 semaines close le	
	2 juillet 2011	3 juillet 2010	2 juillet 2011	3 juillet 2010
(en millions)				
Levée, traitement et livraison hors main-d'œuvre	299 \$	314 \$	651 \$	654 \$
Immobilier, installations et entretien	79	75	163	155
Frais de vente, frais administratifs et autres coûts	152	145	291	274
Total des autres charges d'exploitation	530 \$	534 \$	1 105 \$	1 083 \$

11. Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement

Les produits et les charges liés aux activités d'investissement et de financement se composent de ce qui suit :

	Période de 13 semaines close le		Période de 26 semaines close le	
	2 juillet 2011	3 juillet 2010	2 juillet 2011	3 juillet 2010
(en millions)				
Produits d'intérêts	4 \$	1 \$	9 \$	2 \$
Profit sur cession d'immobilisations	3	1	3	–
Autres produits	–	–	–	1
Produits de placement et autres produits	7 \$	2 \$	12 \$	3 \$
Charges d'intérêts	(12) \$	(2) \$	(25) \$	(5) \$
Autres charges	(1)	–	(1)	–
Charges financières et autres charges	(13) \$	(2) \$	(26) \$	(5) \$
Produits (charges) nets liés aux activités d'investissement et de financement	(6) \$	– \$	(14) \$	(2) \$

12. Risque de change

La Société est exposée au risque de change qui découle surtout des règlements internationaux avec les administrations postales étrangères et du remboursement des mandats-poste libellés en monnaie étrangère. L'obligation de la Société de parvenir à un règlement avec les administrations postales étrangères est libellée en droits de tirage spéciaux (les « DTS »), soit un panier de monnaies étrangères comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen, alors que les paiements sont généralement libellés en dollars américains.

Au cours du premier trimestre de 2011, la Société a instauré un programme de couvertures économiques pour réduire les risques liés aux soldes en devises étrangères. Lorsque c'est possible, les risques continuent d'être compensés en interne et tout risque résiduel est couvert au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats à terme ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les contrats non réglés le 2 juillet 2011 portaient sur un montant notionnel cumulé de 39 millions de dollars américains, de 16 millions d'euros et de 4 millions de livres sterling. Ces contrats se règlent dix jours après la clôture de la période et avaient une juste valeur de 1 million de dollars au 2 juillet 2011, qui a été comptabilisée dans les autres actifs courants. De plus, un gain latent de 1 million de dollars correspondant à la variation de la juste valeur de ces contrats a été comptabilisé dans les produits de placements et autres produits pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 2 juillet 2011. L'évaluation de la juste valeur de ces contrats a été faite au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

13. Informations sectorielles

Secteurs opérationnels • La Société gère ses activités consolidées et établit, par conséquent, ses secteurs opérationnels selon les entités juridiques. Trois secteurs opérationnels à présenter ont été identifiés : Postes Canada, Purolator et Logistique. Le secteur Logistique est constitué de SCL.

Le secteur Postes Canada offre des services de courrier transactionnel, de colis et de marketing direct ainsi que d'autres produits et services. Le secteur Purolator exploite le créneau des services spécialisés de messagerie. Le secteur Logistique fournit à des tiers des services de logistique dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services de transport dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Les secteurs opérationnels présentés ci-après qui n'atteignent pas les seuils quantitatifs servant à déterminer les secteurs opérationnels à présenter sont regroupés et présentés sous la rubrique « Autre ». Les produits de ce secteur sont attribuables à des services de technologie de l'information.

Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs opérationnels sont les mêmes que celles décrites dans les principales méthodes comptables (note 2).

Toutes les opérations conclues entre les secteurs opérationnels le sont à des prix et à des conditions qui sont comparables à ceux des opérations conclues avec les autres clients et fournisseurs, et sans subvention entre les secteurs opérationnels. Sur une base consolidée, la Société n'a aucun client externe dont les achats représentent plus de 10 % de la totalité de ses produits.

Période de 13 semaines close le 2 juillet 2011 et à cette date

(en millions)

	Postes Canada	Purolator	Logistique	Autre	Élimination des éléments intersectoriels	Le Groupe Postes Canada
Produits provenant des clients externes	1 338 \$	392 \$	31 \$	– \$	– \$	1 761 \$
Produits intersectoriels	4	23	3	41	(71)	–
Produits d'exploitation	1 342 \$	415 \$	34 \$	41 \$	(71) \$	1 761 \$
Résultat avant les éléments ci-dessous	13 \$	39 \$	3 \$	5 \$	(1) \$	59 \$
Amortissement	(57)	(14)	(1)	–	1	(71)
Produits de placements et autres produits	12	–	–	–	(5)	7
Charges financières et autres charges	(12)	(1)	–	–	–	(13)
Résultat avant impôt	(44) \$	24 \$	2 \$	5 \$	(5) \$	(18) \$
Charge (produit) d'impôt	(9)	6	1	1	–	(1)
Résultat de la période	(35) \$	18 \$	1 \$	4 \$	(5) \$	(17) \$
Actifs	5 456 \$	699 \$	80 \$	212 \$	(513) \$	5 934 \$
Montants non ventilés						11
Total des actifs						5 945 \$

Période de 13 semaines close le 3 juillet 2010 et à cette date

(en millions)

	Postes Canada	Purolator	Logistique	Autre	Élimination des éléments intersectoriels	Le Groupe Postes Canada
Produits provenant des clients externes	1 446 \$	354 \$	33 \$	– \$	– \$	1 833 \$
Produits intersectoriels	4	19	3	41	(67)	–
Produits d'exploitation	1 450 \$	373 \$	36 \$	41 \$	(67) \$	1 833 \$
Résultat avant les éléments ci-dessous	63 \$	37 \$	5 \$	6 \$	(1) \$	110 \$
Amortissement	(51)	(13)	(2)	–	1	(65)
Produits de placements et autres produits	12	–	–	–	(10)	2
Charges financières et autres charges	(1)	(1)	–	–	–	(2)
Résultat avant impôt	23 \$	23 \$	3 \$	6 \$	(10) \$	45 \$
Charge (produit) d'impôt	(12)	7	1	2	–	(2)
Résultat de la période	35 \$	16 \$	2 \$	4 \$	(10) \$	47 \$
Actifs	4 548 \$	688 \$	77 \$	211 \$	(506) \$	5 018 \$
Montants non ventilés						(2)
Total des actifs						5 016 \$

Période de 26 semaines close le 2 juillet 2011 et à cette date

(en millions)

	Postes Canada	Purolator	Logistique	Autre	Élimination des éléments intersectoriels	Le Groupe Postes Canada
Produits provenant des clients externes	2 894 \$	738 \$	62 \$	– \$	– \$	3 694 \$
Produits intersectoriels	9	49	6	76	(140)	–
Produits d'exploitation	2 903 \$	787 \$	68 \$	76 \$	(140) \$	3 694 \$
Résultat avant les éléments ci-dessous	100 \$	46 \$	7 \$	9 \$	(2) \$	160 \$
Amortissement	(114)	(27)	(3)	–	2	(142)
Produits de placements et autres produits	18	–	–	–	(6)	12
Charges financières et autres charges	(25)	(1)	–	–	–	(26)
Résultat avant impôt	(21) \$	18 \$	4 \$	9 \$	(6) \$	4 \$
Charge (produit) d'impôt	(8)	5	1	3	–	1
Résultat de la période	(13) \$	13 \$	3 \$	6 \$	(6) \$	3 \$
Actifs	5 456 \$	699 \$	80 \$	212 \$	(513) \$	5 934 \$
Montants non ventilés						11
Total des actifs	5 456 \$	699 \$	80 \$	212 \$	(513) \$	5 945 \$

Période de 26 semaines close le 3 juillet 2010 et à cette date

(en millions)

	Postes Canada	Purolator	Logistique	Autre	Élimination des éléments intersectoriels	Le Groupe Postes Canada
Produits provenant des clients externes	2 970 \$	693 \$	66 \$	– \$	– \$	3 729 \$
Produits intersectoriels	9	40	4	74	(127)	–
Produits d'exploitation	2 979 \$	733 \$	70 \$	74 \$	(127) \$	3 729 \$
Résultat avant les éléments ci-dessous	147 \$	49 \$	9 \$	10 \$	(2) \$	213 \$
Amortissement	(101)	(26)	(4)	(1)	2	(130)
Produits de placements et autres produits	13	–	–	–	(10)	3
Charges financières et autres charges	(3)	(2)	–	–	–	(5)
Résultat avant impôt	56 \$	21 \$	5 \$	9 \$	(10) \$	81 \$
Charge (produit) d'impôt	(1)	6	2	3	–	10
Résultat de la période	57 \$	15 \$	3 \$	6 \$	(10) \$	71 \$
Actifs	4 548 \$	688 \$	77 \$	211 \$	(506) \$	5 018 \$
Montants non ventilés						(2)
Total des actifs						5 016 \$

14. Première application des IFRS

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société sont les premiers états financiers établis pour une période intermédiaire selon l'IAS 34, devant être présentés dans les premiers états financiers consolidés annuels selon les IFRS de la Société. Les états financiers consolidés annuels précédents de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été préparés selon les PCGR canadiens.

Les méthodes comptables présentées à la note 2 ont été utilisées pour préparer les états financiers consolidés intermédiaires résumés des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 2 juillet 2011, les informations comparatives des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 juillet 2010 et de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010. Les méthodes choisies et appliquées sont conformes aux IFRS publiées et en vigueur à la date de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés. Il faut cependant savoir que l'IASB continue de modifier les normes IFRS et les interprétations en vigueur et d'en publier de nouvelles dans le cadre de divers projets qui sont en cours. Par conséquent, les normes qui ont servi à la préparation de l'information contenue dans la présente note peuvent différer de celles qui ont été utilisées pour établir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Lors de la préparation des premiers états financiers consolidés annuels présentés selon les IFRS, Le Groupe Postes Canada a appliqué les exigences de l'IFRS 1 qui exige l'application rétrospective des IFRS, mais prévoit certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires justifiant un autre traitement comptable. Comme l'exige expressément l'IFRS 1, les estimations du Groupe Postes Canada établies selon les IFRS à la date de transition, et pour toutes les périodes comparatives, sont cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les PCGR canadiens.

a) Choix des exemptions prévues par l'IFRS 1

Une brève description des exemptions appliquées par Le Groupe Postes Canada lors du passage aux IFRS est présentée ci-après. Le rapprochement des capitaux propres et le rapprochement du résultat global, de même que les notes explicatives qui les accompagnent, fournissent un complément d'information sur les ajustements d'importance qui ont été apportés par Le Groupe Postes Canada lors de la transition aux IFRS.

a.1) Avantages du personnel

Le Groupe Postes Canada a choisi de comptabiliser dans les capitaux propres tous les gains et pertes actuariels non comptabilisés à la date de transition. S'il n'avait pas appliqué cette exemption prévue par l'IFRS 1, il aurait dû appliquer l'IAS 19, *Avantages du personnel* (l'« IAS 19 »), rétrospectivement.

Le Groupe Postes Canada a également choisi de présenter de manière prospective les montants annuels de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs des régimes, de l'excédent ou du déficit des régimes et des ajustements connexes liés à l'expérience, pour les périodes ouvertes à compter de la date de transition.

a.2) Utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé

Le Groupe Postes Canada s'est prévalu de l'exemption prévue par l'IFRS 1 et a procédé, à la date de transition, à l'évaluation à la juste valeur en tant que coût présumé de certains éléments d'immobilisations corporelles comportant des caractéristiques uniques.

a.3) Regroupements d'entreprises

Le Groupe Postes Canada a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition, et de l'adopter prospectivement à partir du 1^{er} janvier 2010. Comme l'exige cette exemption, le Groupe a procédé à un test de dépréciation du goodwill à la date de transition. Il n'a pas été nécessaire de comptabiliser une réduction de valeur pour dépréciation du goodwill.

Parallèlement à l'application de cette exemption, Le Groupe Postes Canada a appliqué prospectivement à toute participation ne donnant pas le contrôle, et à tout changement préalable dans les participations, certaines exigences précises de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, relatives à la répartition des produits.

a.4) Contrats de location

Le Groupe Postes Canada a choisi d'appliquer l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 relative à l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (l'« IFRIC 4 »), à ses accords d'externalisation, à la date de transition. En vertu de cette exemption, Le Groupe Postes Canada n'était pas tenu de réévaluer ces accords dans la perspective de l'IFRIC 4 si l'évaluation faite selon les PCGR canadiens avait abouti à des résultats comparables. Dans les cas où une telle évaluation n'avait pas été faite au préalable, le Groupe Postes Canada a déterminé si les accords contenaient un contrat de location d'après les faits et les circonstances qui existaient à la date de transition plutôt qu'à la date d'entrée en vigueur de l'accord concerné.

a.5) Montant cumulé des différences de conversion

Le Groupe Postes Canada a choisi d'appliquer l'exemption lui permettant de remettre à zéro le montant cumulé des différences de conversion lié à ses activités à l'étranger, à la date de transition aux IFRS. L'incidence de ce choix à la date de transition était négligeable.

a.6) Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

Le Groupe Postes Canada a choisi d'appliquer l'exemption lui permettant de désigner à la juste valeur par le biais du résultat la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les titres négociables, et de désigner les titres réservés comme étant disponibles à la vente à la date de transition aux IFRS, maintenant ainsi le même classement et les mêmes valeurs comptables pour ces instruments financiers que selon les PCGR canadiens à pareille date.

a.7) Obligations de démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle

Le Groupe Postes Canada a choisi de déterminer le montant de tout passif inclus dans le coût des immobilisations corporelles au moyen d'une estimation du montant du passif à sa naissance, de l'estimation du taux d'actualisation historique sans risque à appliquer à l'intervalle entre la naissance du passif et la date de transition, et de l'estimation actuelle de la durée d'utilité, car cette option permise lui a semblé plus pratique que la pleine application rétrospective.

a.8) Coûts d'emprunt capitalisés

Le Groupe Postes Canada a choisi d'appliquer l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, de manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2010.

b) Rapprochement des PCGR et des IFRS

Afin d'expliquer l'incidence, sur la situation et la performance financières du Groupe Postes Canada, de la transition aux IFRS, les rapprochements des capitaux propres à la date de transition, au 3 juillet 2010 et au 31 décembre 2010, et les rapprochements du résultat global pour la période de 26 semaines close le 3 juillet 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont présentés ci-après. Le passage aux IFRS n'a pas eu d'incidence significative sur le total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement du Groupe Postes Canada. Les ajustements importants aux capitaux propres et au résultat global résultant de l'adoption des IFRS figurent dans les tableaux ci-après. Les ajustements relatifs aux capitaux propres à la date de transition et au résultat global de l'exercice sont expliqués en détail dans les notes qui accompagnent les tableaux. À la suite de ces notes figurent également, à titre d'explications complémentaires, les rapprochements de l'état de la situation financière et de l'état du résultat global présentés selon les PCGR canadiens et des mêmes états présentés selon les IFRS.

b.1) Rapprochements des capitaux propres et du résultat global au 3 juillet 2010 et pour la période de 26 semaines close à cette date

(en millions)	Notes	Ajustements	Ajustements aux éléments		Ajustements
		à la transition 1 ^{er} janvier 2010	du résultat global		cumulés 3 juillet 2010**
			Résultat	AERG*	
Avoir du Canada, résultat et autres éléments du résultat global selon les PCGR		1 787 \$	123 \$	7 \$	1 917 \$
Différences attribuables au passage aux IFRS qui augmentent (diminuent) l'avoir du Canada, le résultat et les autres éléments du résultat global :					
Avantages du personnel					
Pertes actuarielles nettes	(i)	(1 194)	–	–	(1 194)
Rendement attendu des actifs des régimes	(ii)	–	(60)	–	(60)
Plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal	(iii)	(46)	–	–	(46)
Coût des services passés et capitalisation excédentaire	(iv)	99	(24)	–	75
Période d'attribution	(v)	169	(1)	–	168
Autres avantages à long terme	(vi)	(238)	13	–	(225)
Immobilisations corporelles	(vii)	(84)	1	–	(83)
Contrats de location	(viii)	5	–	–	5
Provisions	(ix)	(2)	–	–	(2)
Impôt différé	(x)	324	18	–	342
Incidence aux participations ne donnant pas le contrôle	(xi)	5	–	–	5
Avoir du Canada, résultat et autres éléments du résultat global selon les IFRS		825 \$	70 \$	7 \$	902 \$
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres selon les IFRS	(xi)	29	1	–	30
Part des ajustements liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(xi)	(5)	–	–	(5)
Total de l'avoir du Canada, du résultat et des autres éléments du résultat global selon les IFRS		849 \$	71 \$	7 \$	927 \$

* Autres éléments du résultat global

** Aucune autre explication n'est donnée sur les ajustements effectués aux capitaux propres et au résultat global au 3 juillet 2010 et pour la période de 26 semaines close à cette date, respectivement. Les notes mentionnées ci-dessus, qui expliquent les ajustements apportés lors de la transition et pour 2010, permettent de comprendre la nature générale de chaque ajustement.

b.2) Rapprochements des capitaux propres et du résultat global au 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions)	Notes *	Ajustements à la transition 1 ^{er} janvier 2010	Ajustements aux éléments du résultat global		Ajustements cumulés
			Résultat	AERG	31 décembre 2010
Avoir du Canada, résultat et autres éléments du résultat global selon les PCGR		1 787 \$	439 \$	10 \$	2 236 \$
Différences attribuables au passage aux IFRS qui augmentent (diminuent) l'avoir du Canada, le résultat et les autres éléments du résultat global :					
Avantages du personnel					
Pertes actuarielles nettes	(i)	(1 194)	(17)	(2 002)	(3 213)
Rendement attendu des actifs des régimes	(ii)	–	(120)	–	(120)
Plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal	(iii)	(46)	–	46	–
Coût des services passés et capitalisation excédentaire	(iv)	99	(48)	–	51
Période d'attribution	(v)	169	(2)	–	167
Autres avantages à long terme	(vi)	(238)	13	–	(225)
Immobilisations corporelles	(vii)	(84)	1	–	(83)
Contrats de location	(viii)	5	(1)	–	4
Provisions	(ix)	(2)	1	–	(1)
Impôt différé	(x)	324	44	489	857
Incidence aux participations ne donnant pas le contrôle	(xi)	5	–	1	6
Avoir du Canada, résultat et autres éléments du résultat global selon les IFRS		825 \$	310 \$	(1 456) \$	(321) \$
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres selon les IFRS	(xi)	29	4	–	33
Part des ajustements liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(xi)	(5)	–	(1)	(6)
Total de l'avoir du Canada, du résultat et des autres éléments du résultat global selon les IFRS		849 \$	314 \$	(1 457) \$	(294) \$

* Les notes mentionnées ci-dessus fournissent des explications supplémentaires importantes pour les ajustements apportés aux capitaux propres lors de la transition et au résultat global pour 2010. Les rapprochements de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, et un rapprochement de l'état du résultat global sont également présentés à la suite des explications ci-après.

i) Avantages du personnel – gains et pertes actuariels

En vertu de l'exemption relative aux avantages du personnel, Le Groupe Postes Canada a choisi de comptabiliser dans les résultats non distribués toutes les pertes actuarielles nettes non comptabilisées à la date de transition, ce qui a occasionné une baisse de 1 194 millions de dollars des capitaux propres, c'est-à-dire une baisse de 1 149 millions de dollars des actifs au titre des prestations des régimes de retraite et une hausse de 45 millions de dollars des passifs au titre des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, par rapport aux montants présentés selon les PCGR canadiens à pareille date.

Les IFRS donnent le choix de comptabiliser immédiatement les gains et pertes actuariels sur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global (les « AERG ») ou de différer leur comptabilisation et de les amortir selon une méthode semblable à celle des PCGR canadiens. Le Groupe Postes Canada a opté pour leur comptabilisation immédiate dans les AERG. Comme l'exigent les IFRS, il a comptabilisé les gains et pertes actuariels sur les autres avantages à long terme immédiatement en résultat; toutefois, selon les PCGR canadiens, ils étaient comptabilisés dans les produits sur la durée

moyenne des obligations. Le choix de ces méthodes comptables, combiné aux changements apportés, a réduit de 17 millions de dollars le résultat et de 2 002 millions de dollars les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

ii) Avantages du personnel – rendement attendu des actifs des régimes en fonction de la juste valeur des actifs

En vertu de l'IAS 19, la composante « rendement attendu des actifs des régimes » des charges des régimes est calculée selon la juste valeur des actifs des régimes. La méthode utilisée par Le Groupe Postes Canada, selon les PCGR canadiens, consistait à calculer cette composante à l'aide de la valeur liée au marché des actifs (ou « valeur lissée » des actifs). L'exigence de l'IAS 19 prescrivant l'utilisation de la juste valeur des actifs des régimes aux fins du calcul a entraîné une réduction du résultat de 120 millions de dollars en 2010.

iii) Avantages du personnel – plafonnement de l'actif à titre des régimes de retraite et passif au titre des exigences de financement minimal

En vertu de l'IAS 19, lorsqu'un régime donne lieu à un actif au titre des régimes à prestations définies, il peut y avoir dépréciation s'il est établi que l'excédent ne confèrera pas d'avantages économiques futurs liés au coût des services futurs. En outre, si la situation de capitalisation d'un régime montre un déficit lié au coût des services passés, les exigences de financement minimal à ce titre pourraient nécessiter une réduction supplémentaire de l'actif au titre des prestations définies et même créer ou augmenter un passif au titre des prestations définies. L'application de ces exigences a entraîné une baisse de 46 millions de dollars des capitaux propres à la date de transition, à savoir une baisse de 25 millions de dollars des actifs au titre des régimes de retraite et une hausse de 21 millions de dollars des passifs au titre des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme. En 2010, ces montants ont été repris dans les autres éléments du résultat global, puisqu'il n'était pas nécessaire de prendre en compte, au 31 décembre 2010, une dépréciation ou un passif au titre des exigences de financement minimal.

iv) Avantages du personnel – coût des services passés (avantages acquis) et capitalisation excédentaire

Selon les IFRS, les coûts des services passés pour des avantages pleinement acquis qui résultent des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés au moment où les modifications sont apportées; en vertu des PCGR canadiens, les coûts des services passés, pour des avantages acquis ou non, étaient différés et amortis. À la date de la transition, les capitaux propres ont augmenté de 42 millions de dollars en raison de la comptabilisation du coût des services passés négatif pour des avantages pleinement acquis. Cela a occasionné une baisse de 22 millions de dollars des actifs au titre des régimes de retraite et une réduction de 64 millions de dollars des passifs au titre des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme. En 2010, la reprise de l'amortissement calculé selon les PCGR canadiens du coût des services passés pour des avantages pleinement acquis a entraîné une baisse de 20 millions de dollars du résultat, laquelle a été compensée en partie par une hausse de 4 millions de dollars du résultat attribuable à la négociation, en 2010, d'une nouvelle modification des régimes qui a donné lieu à la comptabilisation immédiate du coût des services passés négatif pour des avantages pleinement acquis.

Dans le cadre de la *Réforme de la pension du secteur public*, des actifs ont été transférés du gouvernement du Canada au régime de retraite de la Société. La valeur des actifs était supérieure aux obligations liées au régime de retraite à prestations définies, et cette situation a créé une capitalisation excédentaire qui a été comptabilisée de façon linéaire selon les PCGR canadiens. Selon les IFRS, toutefois, ce montant aurait été comptabilisé immédiatement en résultat. À la date de transition, la portion non amortie de la capitalisation excédentaire a été comptabilisée, ce qui a donné lieu à une hausse de 57 millions de dollars à la fois des capitaux propres et des actifs au titre des prestations des régimes de retraite. En 2010, l'amortissement selon les PCGR canadiens de la capitalisation excédentaire a été repris, ce qui a occasionné une baisse de 32 millions de dollars du résultat.

v) Avantages du personnel – période d’attribution

Lors de la détermination de la valeur actuelle de son obligation au titre des prestations définies et du coût des services rendus au cours de la période, la méthode actuarielle suppose l’affectation des droits à prestations aux périodes de service, selon la formule de calcul des prestations établie par le régime. Dans certaines circonstances, par exemple lorsque la durée de service n’a plus d’incidence sur l’acquisition de droits à prestations ou que ces droits sont considérés comme acquis seulement en fin de carrière au sein du Groupe Postes Canada, la détermination de la période d’attribution selon les IFRS peut différer de celle des PCGR canadiens. Les régimes d’avantages postérieurs à l’emploi offerts par Le Groupe Postes Canada sous forme d’assurance temporaire décès et de prestations pour décès comportent des clauses qui écourtent la durée de la période d’attribution selon les IFRS; il en résulte que le passif au titre des prestations a augmenté de 34 millions de dollars lors de la transition aux IFRS. Une évaluation des modalités des régimes d’avantages postérieurs à l’emploi pour soins de santé, soins dentaires et autres régimes complémentaires de soins de santé de la Société a nécessité l’ajustement de la date de début de la période d’attribution, entraînant de ce fait une baisse du passif au titre des prestations de 203 millions de dollars lors de la transition. Pour l’exercice clos le 31 décembre 2010, le changement de la période d’attribution de l’ensemble des régimes a eu pour incidence de diminuer le résultat de 2 millions de dollars.

vi) Avantages du personnel – autres avantages à long terme

Selon les IFRS, une obligation au titre des avantages à court terme et à long terme prenant la forme d’absences rémunérées cumulables doit être comptabilisée au moment où le service est rendu par l’employé. À ce propos, les PCGR canadiens ne traitaient que des absences rémunérées cumulables à long terme qui sont acquises ou payées lors de la cessation d’emploi. À la date de transition aux IFRS, Le Groupe Postes Canada a dû comptabiliser un passif pour congés de maladie, ce qui a occasionné une baisse des capitaux propres et une hausse des passifs au titre des régimes de retraite, des autres avantages postérieurs à l’emploi et des autres avantages à long terme de 236 millions de dollars. D’autres avantages à long terme, comme un passif supplémentaire au titre des primes de longs états de service, ont également été comptabilisés, comme l’exige expressément l’IAS 19, ce qui a donné lieu à une réduction des capitaux propres et à une augmentation des passifs de 2 millions de dollars.

Pour l’exercice clos le 31 décembre 2010, une charge de 39 millions de dollars, établie par calculs actuariels, au titre de ces nouveaux régimes a été comptabilisée avec le coût des prestations. Ce montant comprend une perte actuarielle de 7 millions de dollars, qui est analysée séparément dans le paragraphe i), « Avantages du personnel – gains et pertes actuariels », ci-dessus. Cette nouvelle charge actuarielle remplace une charge de 32 millions de dollars au titre des congés de maladie qui, aux termes des PCGR canadiens, avait été comptabilisée au fur et à mesure et classée dans les frais relatifs à la main-d’œuvre. De plus, un gain de 13 millions de dollars au titre de la réduction partielle des régimes de congés de maladie à la suite des négociations collectives a donné lieu à une hausse de 13 millions de dollars du résultat pour l’exercice comptabilisé selon les IFRS, par rapport au résultat pour le même exercice comptabilisé selon les PCGR canadiens.

vii) Immobilisations corporelles et amortissement – juste valeur en tant que coût présumé

Comme il a été mentionné précédemment, la Société a choisi de se prévaloir de l’exemption portant sur la juste valeur en tant que coût présumé pour certains terrains et bâtiments à la date de transition. La juste valeur des éléments visés a été mesurée à la date de transition par un évaluateur indépendant. Au total, les ajustements apportés pour ces éléments, par rapport à la valeur comptable présentée selon les PCGR canadiens au 31 décembre 2009, se traduisent par une baisse de 84 millions de dollars. La juste valeur globale des terrains et bâtiments pour lesquels l’exemption a été appliquée était de 213 millions de dollars à la date de transition, avec une valeur comptable nette correspondante selon les PCGR canadiens de 297 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'amortissement calculé selon les IFRS représentait 1 million de dollars de moins que le montant présenté selon les PCGR canadiens, en raison de la baisse de la valeur attribuée aux bâtiments à la date de transition, si on la compare à celle établie selon les PCGR canadiens.

viii) Contrats de location – opérations de cession-bail

Au cours de 2009, la Société a effectué une opération de cession-bail au cours de laquelle une propriété a été vendue avec profit, et un contrat de location simple a été conclu pour cette même propriété à la juste valeur. En vertu des PCGR canadiens, une partie du profit découlant de l'opération de cession-bail a été différée et amortie sur la durée du contrat de location. Selon les IFRS, toutefois, les profits découlant d'une opération de cession-bail sont comptabilisés immédiatement en résultat si la transaction a été conclue à la juste valeur.

Cette différence a eu pour incidence de hausser de 5 millions de dollars les capitaux propres présentés selon les IFRS à la date de transition, par rapport au montant comptabilisé selon les PCGR canadiens et, parallèlement, de réduire de 1 million de dollars le résultat de 2010, vu les exigences différentes quant au moment approprié de comptabiliser le profit.

ix) Provisions

L'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), fournit des indications sur le traitement des passifs pour lesquels le montant et l'échéance d'une obligation comportent un degré d'incertitude considérable. À ce propos, les critères d'évaluation et de comptabilisation des IFRS et des PCGR canadiens diffèrent quelque peu. Plus précisément, l'IAS 37 traite à la fois des obligations juridiques et implicites, préconise l'utilisation d'une méthode d'évaluation où le taux d'actualisation et la prise en compte du risque dans les flux de trésorerie peuvent différer des PCGR canadiens, et établit un seuil moins élevé pour la comptabilisation des passifs. L'incidence de l'ensemble de ces différences s'est traduite par une baisse de 2 millions de dollars des capitaux propres lors du passage aux IFRS, en raison de l'augmentation des passifs concernés par le champ d'application de l'IAS 37. Cet ajustement a occasionné une hausse de 1 million de dollars du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

x) Impôt différé

L'incidence nette des ajustements attribuables au passage aux IFRS sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales a résulté en une hausse de 296 millions de dollars des actifs d'impôt différé et une baisse de 28 millions de dollars des passifs d'impôt différé, ce qui a donné lieu à une hausse nette de 324 millions de dollars des capitaux propres à la date de transition. En 2010, les ajustements attribuables au passage aux IFRS ont fait diminuer la charge d'impôt différé de 44 millions de dollars en résultat et fait diminuer de 489 millions de dollars les autres éléments du résultat global.

xi) Participations ne donnant pas le contrôle

En vertu des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées dans les capitaux propres séparément de l'avoir du Canada. Les états de la situation financière de toutes les périodes présentées respectent cette exigence. De l'ajustement total de 967 millions de dollars aux capitaux propres résultant du passage aux IFRS, 5 millions de dollars ont été attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et ont été affectés à ce poste. De même, le résultat et les autres éléments du résultat global doivent être attribués aux propriétaires de la société mère (le gouvernement du Canada) et aux participations ne donnant pas le contrôle selon leurs parts d'intérêt respectives, ce qui a entraîné une baisse de 1 million de dollars du résultat global, par rapport aux montants établis selon les PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

xii) Changements importants de terminologie et de présentation selon les IFRS

La terminologie des IFRS servant à désigner certains postes des états financiers, y compris leur classification dans le corps des états financiers consolidés, diffère de celle des PCGR canadiens. Les principales différences, dans le cas du Groupe Postes Canada, sont les suivantes :

- Les provisions constituent une nouvelle catégorie de passifs et doivent être présentées dans un poste distinct. Comme l'exigent les IFRS, certains passifs qui étaient comptabilisés dans les salaires et avantages à payer en vertu des PCGR canadiens sont désormais comptabilisés dans les provisions.
- Les impôts futurs en vertu des PCGR canadiens sont devenus « l'impôt différé » aux termes des IFRS. En outre, les IFRS imposent la présentation de l'impôt différé parmi les éléments non courants dans sa globalité, tandis que les PCGR canadiens imposaient la séparation de l'impôt différé en éléments courants et non courants.
- Les actifs non courants détenus en vue de la vente, qui étaient présentés parmi les actifs non courants selon les PCGR canadiens, doivent dorénavant être présentés dans les actifs courants conformément au guide d'application des IFRS, ce qui a entraîné le reclassement de ce solde lors du passage aux IFRS.
- Outre la comptabilisation d'autres passifs à long terme supplémentaires, une partie de ces passifs est désormais considérée comme courante et, afin que ce fait soit reflété de manière appropriée, elle est présentée comme telle à la date de transition aux IFRS.

Rapprochement - État consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2010

(en millions de dollars canadiens)	PCGR canadiens	Avantages du personnel							Participations ne donnant pas le contrôle	Comptabilisation et évaluation (ajustements) (i) à (xi)	Présentation (ajustements) (xii)	IFRS
		Note	(i) Pertes actuarielles nettes	(ii) Planonnement de l'actif EFM	(iii) Coût des services passés et capitalisation excédentaire	(iv) Période d'attribution	(v) Autres avantages à long terme	(vi) Immobilisations				
ACTIF												
Actifs courants												
Trésorerie et équivalents de trésorerie	473											473
Titres négociables	270											270
Clients et autres débiteurs	584											584
Impôts à recevoir	69											70
Autres actifs	76											82
Tranche non courante des actifs d'impôt différé	25											-
Total des actifs courants	1 497											1 479
Actifs non courants												
Immobilisations corporelles	2 047					(84)						1 964
Immobilisations incorporelles	169											169
Titres réservés	654											654
Actifs au titre des prestations des régimes de retraite	1 335	(1 149)	(25)	35								1 96
Actifs d'impôt différé	179								296			500
Goodwill	125											125
Autres actifs	23											17
Total des actifs non courants	4 532	(1 149)	(25)	35		(84)			296			3 625
Total de l'actif	6 029	(1 149)	(25)	35		(84)			296			5 104
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES												
Passifs courants												
Fournisseurs et autres créditeurs	450											422
Provisions	-											96
Salaires et avantages à payer	575							1				508
Impôts à payer	2											2
Produits différés	142											142
Prêts et emprunts	10											10
Passifs au titre des autres avantages à long terme	-											82
Total des passifs courants	1 179											1 263
Passifs non courants												
Prêts et emprunts	120											120
Passifs au titre des prestations des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	2 835	45	21	(64)	(169)	238						2 824
Passifs d'impôt différé	36								(28)			8
Provisions	-											8
Autres passifs	43											32
Total des passifs non courants	3 034	45	21	(64)	(169)	238						2 992
Total du passif	4 213	45	21	(64)	(169)	238						4 255
Capitaux propres												
Capital d'apport	1 155											1 155
Cumul des autres éléments du résultat global	(1)											(1)
Résultats non distribués (déficit)	633	(1 194)	(46)	99	169	(238)	(84)					(329)
Avoir du Canada	1 787	(1 194)	(46)	99	169	(238)	(84)					825
Participations ne donnant pas le contrôle*	29											24
Total des capitaux propres	1 816	(1 194)	(46)	99	169	(238)	(84)					849
Total du passif et des capitaux propres	6 029	(1 149)	(25)	35		(84)			296			5 104

* Selon les PCGR, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas classées parmi les capitaux propres. La présentation ci-dessus correspond à celle de l'état de la situation financière selon les IFRS.

Rapprochement - État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010

(en millions de dollars canadiens)	PCGR canadiens	Avantages du personnel										Présentation (ajustements)	IFRS		
		Note	(i) Pertes actuariales nettes	(ii) Rendement attendu des actifs des régimes	(iii) EFM de l'actif et de l'actif excédentaire	(iv) Coût des services passés et capitalisation	(v) Période d'attribution	(vi) Autres avantages à long terme	(vii) Immobilisations	(viii) Contrats de location	(ix) Provisions			(x) Impôt différé	(xi) Participations ne donnant pas le contrôle
ACTIF															
Actifs courants															
Trésorerie et équivalents de trésorerie	379														379
Titres négociables	1 082														1 082
Clients et autres débiteurs	628														628
Impôts à recevoir	139														141
Autres actifs	72														73
Tranche non courante des actifs d'impôt différé	26														(26)
Total des actifs courants	2 326														2 303
Actifs non courants															
Immobilisations corporelles	2 210														2 127
Immobilisations incorporelles	161														161
Titres réservés	499														499
Actifs au titre des prestations des régimes de retraite	2 063		(2 790)	(120)	3										112
Actifs d'impôt différé	204										824				1 054
Goodwill	125														125
Autres actifs	12														11
Total des actifs non courants	5 274		(2 790)	(120)	3						824				4 089
Total de l'actif	7 600		(2 790)	(120)	3						824				6 392
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES															
Passifs courants															
Fournisseurs et autres créditeurs	500														477
Provisions	-														64
Salaires et avantages à payer	576														537
Impôts à payer	-														-
Produits différés	120														120
Prêts et emprunts	13														13
Passifs au titre des autres avantages à long terme	-														84
Total des passifs courants	1 209														1 295
Passifs non courants															
Prêts et emprunts	1 095														1 095
Passifs au titre des prestations des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	2 950		423	(48)	(167)	225					(33)				4 255
Passifs d'impôt différé	40														7
Provisions	-														10
Autres passifs	37										1				24
Total des passifs non courants	4 122		423	(48)	(167)	225					(4)				5 391
Total du passif	5 331		423	(48)	(167)	225					(4)				6 686
Capitaux propres															
Capital d'apport	1 155														1 155
Cumul des autres éléments du résultat global	9														9
Résultats non distribués (déficit)	1 072		(3 213)	(120)	51	167	(225)				(1)				(1 485)
Avoir du Canada	2 336		(3 213)	(120)	51	167	(225)				(1)				(321)
Participations ne donnant pas le contrôle*	33														27
Total des capitaux propres	2 269		(3 213)	(120)	51	167	(225)				(1)				(294)
Total du passif et des capitaux propres	7 600		(2 790)	(120)	3						824				6 392

* Selon les PCGR, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas classées parmi les capitaux propres. La présentation ci-dessus correspond à celle de l'état de la situation financière selon les IFRS.

Rapprochement de l'état du résultat global consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2010

(en millions)

	Notes	PCGR canadiens	Comptabilisation et évaluation (ajustements)	Présentations (ajustements)	IFRS
Produits d'exploitation		7 453 \$	– \$	– \$	7 453 \$
Charges d'exploitation					
Main-d'œuvre	(vi)	3 854	(32)	–	3 822
Avantages du personnel, après l'appui transitoire de 13 millions de dollars	(i) (ii) (iv) (v) (vi)	806	206	–	1 012
		4 660	174	–	4 834
Autres charges d'exploitation*		2 202	–	–	2 202
Amortissement	(vii)	276	(1)	–	275
Total des charges d'exploitation		7 138	173	–	7 311
Résultat d'exploitation		315	(173)	–	142
Produits (charges) liés aux activités d'investissement et de financement					
Produits financiers et autres produits	(viii)	22	(1)	–	21
Charges financières et autres charges	(ix)	(30)	1	–	(29)
Produits nets (charges nettes) liés aux activités d'investissement et de financement		(8)	–	–	(8)
Résultat avant impôt		307	(173)	–	134
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(x)	(136)	(44)	–	(180)
Résultat avant les participations externes sans contrôle		443	(129)	–	314
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat des filiales	(xi)	4	–	(4)	–
Résultat de l'exercice		439 \$	(129) \$	4 \$	314 \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments non reclassés en résultat					
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	(i)	– \$	(2 002) \$	– \$	(2 002) \$
Plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal	(iii)	–	46	–	46
Éléments reclassés en résultat					
Profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente		16	–	–	16
Profits réalisés, reclassés en résultat		(3)	–	–	(3)
Impôts relatifs à toutes les composantes des autres éléments du résultat global	(x)	(3)	489	–	486
Autres éléments du résultat global		10	(1 467)	–	(1 457)
Résultat global		449 \$	(1 596) \$	4 \$	(1 143) \$
Résultat de l'exercice attribuable au (aux):					
Gouvernement du Canada	(xi)				310 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(xi)				4
					314 \$
Résultat global attribuable au (aux):					
Gouvernement du Canada	(xi)				(1 146) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(xi)				3
					(1 143) \$

* Les coûts suivants, qui sont présentés de façon distincte selon les PCGR canadiens, font partie du poste « Autres charges d'exploitation » dans l'état consolidé du résultat global présenté selon les IFRS : levée, traitement et livraison hors main-d'œuvre; Immobilier, installations et entretien; Frais de vente, frais administratifs et autres coûts.

Informations financières annuelles présentées selon les IFRS

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés constituent la présentation initiale des résultats de la Société et de sa situation financière selon les IFRS. Les informations annuelles à fournir pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui diffèrent beaucoup selon les IFRS et sont considérées comme significatives pour la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentées dans les notes 15, 16 et 17.

15. Immobilisations

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

(en millions)

	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel de production	Véhicules	Comptoirs de vente, mobilier et matériel de bureau	Autre matériel	Actifs en cours de développement	Total des immobilisations corporelles
Au coût ou au coût présumé									
1 ^{er} janvier 2010	268	\$ 1 438	\$ 215	\$ 1 055	\$ 239	\$ 408	\$ 788	\$ 139	\$ 4 550
Entrées	41	81	13	145	45	32	38	11	406
Reclassement comme actif détenu en vue de la vente	–	(4)	–	–	–	–	–	–	(4)
Mises hors service	–	(3)	(7)	(78)	(10)	(39)	(4)	–	(141)
Transferts (virement correspondant à la note 15 b))	–	78	4	7	–	8	–	(113)	(16)
31 décembre 2010	309	\$ 1 590	\$ 225	\$ 1 129	\$ 274	\$ 409	\$ 822	\$ 37	\$ 4 795
Cumul des amortissements									
1 ^{er} janvier 2010	–	\$ 755	\$ 150	\$ 787	\$ 157	\$ 277	\$ 460	–	\$ 2 586
Amortissement	–	54	17	65	15	36	35	–	222
Reclassement comme actif détenu en vue de la vente	–	(3)	–	–	–	–	–	–	(3)
Mises hors service	–	(2)	(7)	(77)	(9)	(38)	(4)	–	(137)
31 décembre 2010	–	\$ 804	\$ 160	\$ 775	\$ 163	\$ 275	\$ 491	–	\$ 2 668
Valeurs comptables									
1 ^{er} janvier 2010	268	\$ 683	\$ 65	\$ 268	\$ 82	\$ 131	\$ 328	\$ 139	\$ 1 964
31 décembre 2010	309	786	65	354	111	134	331	37	2 127

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des éléments suivants :

(en millions)

	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Contrats de services et relations clients	Total des immobilisations incorporelles
Au coût				
1 ^{er} janvier 2010	489 \$	33 \$	27 \$	549 \$
Entrées	25	4	–	29
Mises hors service	(1)	–	–	(1)
Transferts (virement correspondant à la note 15 a))	27	(11)	–	16
31 décembre 2010	540 \$	26 \$	27 \$	593 \$
Cumul des amortissements				
1 ^{er} janvier 2010	360 \$	– \$	20 \$	380 \$
Amortissement	50	–	3	53
Mises hors service	(1)	–	–	(1)
31 décembre 2010	409 \$	– \$	23 \$	432 \$
Valeurs comptables				
1 ^{er} janvier 2010	129	33	7	169
31 décembre 2010	131 \$	26 \$	4 \$	161 \$

16. Régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme

a) Description des régimes à prestations

La Société compte divers régimes à prestations définies, capitalisés et non capitalisés, procurant à la plupart de ses employés des prestations de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. La Société offre également des prestations de retraite aux employés admissibles dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes non capitalisés sont des régimes par lesquels les prestations sont versées directement par la Société. Dans le cas des régimes capitalisés, les fonds sont transférés à des fiducies externes qui versent directement les prestations. Le régime de retraite à prestations définies de la Société est un régime capitalisé qui est fonction de la période de service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires des cinq meilleures années consécutives ouvrant droit à pension et de l'âge de départ à la retraite. Le régime garantit des prestations de retraite, des prestations de retraite au survivant ou un remboursement au moment de la cessation d'emploi ou du décès. Les prestations de retraite qui excèdent la limite prévue par la loi, selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont garanties par le régime de retraite agréé et la convention de retraite. Les prestations de retraite en cours de versement sont indexées annuellement. Les cotisations de la Société et des employés sont versées aux fiducies externes conformément aux dispositions du régime. De plus, les cotisations de la Société sont établies par évaluations actuarielles, conformément aux exigences des autorités de réglementation, pour garantir que les actifs des fiducies externes seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où les employés prendront leur retraite.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, autres que les régimes de retraite, comprennent des régimes non capitalisés de soins de santé, de soins dentaires, d'assurance-vie et d'indemnités de cessation d'emploi. Les régimes d'autres avantages à long terme comprennent des couvertures non capitalisées pour les congés de maladie, les indemnités pour accidents du travail et les soins de santé et les soins dentaires des employés qui bénéficient de prestations d'invalidité de longue durée. Le coût des prestations pris en charge par la Société et les coûts pris en charge par les employés et les retraités sont établis conformément aux règles de chaque régime ainsi qu'aux clauses des conventions collectives.

À la clôture de 2006, le régime d'indemnités de cessation d'emploi de la Société a été entièrement réduit. La réduction du régime a entraîné le gel des droits à prestations en fonction des années de service que les employés avaient accumulées à la date de réduction du régime. De même, les employés ne sont plus admissibles à acquérir des droits à prestations selon les années de service. Au moment de la réduction, les employés se sont fait offrir le choix de recevoir la valeur de rachat de leurs indemnités de cessation d'emploi constituées ou de différer l'encaissement de leurs indemnités jusqu'à leur départ, auquel cas la valeur des indemnités refléterait leur salaire de base au moment de leur départ à la retraite, ou leur salaire de base à la date de la réduction advenant une démission ou un licenciement. La plupart des employés ont choisi de recevoir la valeur de rachat de leurs indemnités.

Comme la Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, elle n'est pas obligatoirement soumise aux lois provinciales sur l'indemnisation des travailleurs. La Société est un employeur autoassuré qui est responsable de l'indemnisation des accidentés du travail depuis sa constitution en société. L'obligation au titre du régime non capitalisé d'indemnités pour accidents du travail repose sur les prestations d'invalidité et de survivant attribuées et sur les prestations pouvant être octroyées pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. Les indemnités pour accidents du travail sont versées conformément aux lois provinciales applicables. Dans les trois territoires, les droits à prestations sont affectés selon les lois et réglementations de l'Alberta.

Purolator compte plusieurs régimes de retraite à prestations définies capitalisés. Les régimes à prestations définies sont établis, selon le type d'employés, en fonction de la période de service ouvrant droit à pension et des salaires versés chaque année ou en fonction des taux de prestations négociés. Puisque ces régimes à prestations définies sont assujettis au plafond sur les revenus de retraite payables selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, un régime de retraite complémentaire est offert à certains employés, selon la période de service ouvrant droit à pension et le salaire moyen de fin de carrière. Purolator offre également des prestations de retraite dans le cadre d'un régime à cotisations définies aux employés admissibles qui repose sur les cotisations des employés et de l'employeur. Les participants au régime ne sont pas tenus de cotiser aux régimes de retraite à prestations définies ni autorisés à le faire. Purolator possède également un régime d'avantages à long terme qui correspond à un programme de primes de longs états de service.

Certains employés de SCI participent actuellement au régime de retraite parrainé par l'ancien propriétaire de SCI, Bell Canada. Le régime de retraite BCE inc., qui est un régime à prestations définies non contributif, procure des prestations en fonction de la période de service ouvrant droit à pension et de la rémunération. Les prestations de retraite en cours de versement sont indexées annuellement. Les actifs du régime de retraite sont investis dans des unités de BCE Master Trust Fund, le Trust Royal agissant à titre de fiduciaire. Cependant, en 2001, la Société a conclu avec Bell Canada une entente de souscription d'actions, selon laquelle les employés de SCI ont commencé à participer à un nouveau régime de retraite, sans lien avec Bell Canada. Les actifs et les passifs au titre du régime de retraite, pour les prestations de retraite et les avantages connexes constitués à la date du changement de titre de propriété, seront transférés au nouveau régime de retraite lorsque les évaluations actuarielles connexes seront réalisées et que les approbations réglementaires auront été obtenues. Les montants des actifs et des passifs présentés dans les états financiers consolidés représentent les valeurs estimatives minimales actuelles des montants devant être transférés au nouveau régime de retraite, ajustés pour toutes activités ultérieures au changement de titre de propriété. Le montant estimatif devant être transféré relativement aux actifs du régime repose sur la meilleure estimation de la direction de l'effet de certains événements relatifs au régime de retraite BCE inc. qui sont survenus avant l'acquisition de SCI par la Société. L'estimation a été révisée en 2007 selon un rapport obtenu des Services corporatifs BCE. Les montants devant être transférés au nouveau régime de retraite distinct ne pourront être finalisés et transférés qu'une fois l'approbation réglementaire obtenue. SCI et BCE ont, individuellement, présenté des interprétations différentes à l'autorité de réglementation quant au montant qui devrait ultimement être transféré. En 2005, en remplacement du régime existant, un régime de retraite complémentaire a été créé pour les employés désignés, selon lequel les employés dont les prestations de retraite excèdent le maximum des prestations payables au titre du régime agréé recevront de SCI l'excédent des prestations dues. Les résultats de ce régime sont inclus avec ceux du régime régulier. À la suite de l'acquisition, une clause relative aux cotisations définies a été ajoutée au régime de retraite de SCI.

Les régimes d'avantages postérieurs à la l'emploi se rapportant aux employés de SCI sont constitués des prestations de soins médicaux et de soins dentaires, ainsi que d'assurance-vie après le départ à la retraite. Le coût de ces avantages est entièrement payé par SCI, à l'exception du régime de soins dentaires, lequel est payé en totalité par les retraités ayant choisi d'y adhérer.

Innovaposte offre un régime de retraite à prestations définies capitalisé. Comme pour la Société, les prestations de retraite qui ne sont pas admissibles dans le cadre du régime de retraite agréé sont garanties par une convention de retraite. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la période de service et du salaire moyen ouvrant droit à pension et sont indexées en fonction de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de l'employeur et des employés sont effectuées selon les modalités du régime. Le régime de retraite d'Innovaposte n'accepte plus de nouveau participant depuis le 31 octobre 2002.

b) Obligations et actifs

Les régimes de retraite du Groupe Postes Canada sont capitalisés grâce aux cotisations qui sont versées à divers fonds administrés séparément.

Les autres régimes d'avantages, notamment d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme, ne sont pas capitalisés.

Un rapprochement des obligations au titre des régimes à prestations définies, des actifs des régimes à prestations définies et de la situation de capitalisation des régimes à prestations définies et des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière est présenté ci-dessous.

Au 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions)

	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations constituées		
Solde selon les PCGR canadiens, au 31 décembre 2009	13 935 \$	2 698 \$
Incidence du changement de la période d'attribution*	–	(112)
Autres avantages à long terme complémentaires	–	238
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	13 935	2 824
Coût des services rendus	313	118
Coût financier	934	188
Cotisations des employés	187	–
Prestations payées	(537)	(153)
Pertes actuarielles	2 067	346
Coût des services passés	–	(13)
Réduction	(2)	(13)
Solde à la clôture de l'exercice	16 897	3 297
Juste valeur des actifs des régimes		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	14 135	–
Rendement attendu des actifs des régimes **	1 031	–
Gains actuariels	393	–
Cotisations courantes de l'employeur	356	–
Cotisations exceptionnelles de l'employeur	441	–
Cotisations des employés	187	–
Prestations payées	(537)	–
Juste valeur à la clôture de l'exercice	16 006	–
Déficit	(891)	(3 297)
Crédits non comptabilisés au titre des services passés	–	(39)
Montant total comptabilisé	(891) \$	(3 336) \$

* Lors de la transition aux IFRS, une modification de la date d'ouverture de la période d'attribution de certains autres régimes a réduit la valeur actuelle des obligations au titre des prestations de 112 millions de dollars. Il s'agit d'une réduction de 169 millions de dollars du montant comptabilisé selon les PCGR canadiens dans l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010, comme l'explique la note 14 b2) v) – *Première application des IFRS*, qui a été compensée par une modification de 57 millions de dollars au titre de la portion non comptabilisée des coûts des services passés.

** Le rendement réel des actifs des régimes a totalisé 1 424 millions de dollars en 2010.

Les montants comptabilisés et présentés dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

(en millions)	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs au titre des prestations des régimes de retraite	112 \$	196 \$
Passifs au titre des prestations des régimes de retraite	1 003 \$	41 \$
Passifs au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	3 336	2 865
Moins la portion courante des passifs au titre des autres avantages à long terme	(84)	(82)
Portion non courante des passifs au titre des prestations des régimes de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme	4 255 \$	2 824 \$

c) Coûts (recouvrements)

Les éléments du coût des avantages du personnel (recouvrements) comptabilisés au cours de l'exercice considéré, qui sont présentés dans les avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus au cours de la période	313 \$	118 \$	431 \$
Coût financier	934	188	1 122
Rendement attendu des actifs des régimes	(1 031)	-	(1 031)
Pertes actuarielles*	-	18	18
Coût des services passés	1	(15)	(14)
Gain au titre de la réduction	(2)	(13)	(15)
Coûts des régimes à prestations définies	215	296	511
Coûts des régimes à cotisations définies	5	-	5
Total des coûts	220	296	516
Appui transitoire du gouvernement du Canada	-	(13)	(13)
Rendement des titres réservés	-	(23)	(23)
Coûts nets	220 \$	260 \$	480 \$

* Les gains (pertes) actuariels au titre des régimes d'autres avantages à long terme sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils se produisent.

d) Montants présentés dans les autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Pertes actuarielles cumulées*			
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Pertes actuarielles	(1 674)	(328)	(2 002)
Solde à la clôture de l'exercice	(1 674) \$	(328) \$	(2 002) \$
Effets cumulés des ajustements au titre du plafonnement de l'actif			
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Effet des ajustements au titre du plafonnement de l'actif	46	–	46
Solde à la clôture de l'exercice	46 \$	– \$	46 \$
Montants cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à la clôture de l'exercice	(1 628) \$	(328) \$	(1 956) \$

* Étant donné que Le Groupe Postes Canada s'est prévalu de l'exemption relative aux avantages du personnel, il a décidé, dans le cadre de la transition, de comptabiliser toutes les pertes actuarielles nettes qui n'avaient pas été comptabilisées précédemment dans les résultats non distribués à la date de transition, le 1^{er} janvier 2010.

e) Total des paiements en trésorerie versés

Les paiements versés au titre des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2010
Prestations payées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes d'avantages non capitalisés	153 \$
Cotisations courantes de l'employeur aux régimes de retraite capitalisés	356
Cotisations exceptionnelles de l'employeur aux régimes de retraite capitalisés	441
Total des paiements en trésorerie versés au titre des régimes à prestations définies	950
Cotisations aux régimes à cotisations définies	5
Total des paiements en trésorerie versés	955 \$

17. Impôt sur le résultat

Les sources des différences temporelles qui génèrent des actifs (passifs) d'impôt différé nets s'établissent comme suit :

(en millions)	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs (passifs) d'impôt différé nets		
Immobilisations	(1) \$	10 \$
Salaires et avantages à payer	25	24
Passifs au titre des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme	1 012	437
Autre	11	21
Actifs d'impôt différé nets	1 047 \$	492 \$
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière comme :		
Actifs d'impôt différé	1 054 \$	500 \$
Passifs d'impôt différé	7	8
	1 047 \$	492 \$

En 2009, Le Groupe Postes Canada avait des différences temporelles déductibles d'un montant de 768 millions de dollars pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé, car le Groupe ne prévoyait pas que ces différences s'inverseraient dans un avenir prévisible. Ces différences se rapportaient principalement aux passifs au titre des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme. En 2010, Le Groupe Postes Canada a comptabilisé le montant total de 768 millions de dollars représentant les différences temporelles non comptabilisées antérieurement, car il était alors probable que ces différences se réaliseraient.

Les principales composantes de la charge (produit) d'impôt s'établissent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2010
Produit d'impôt exigible	(111) \$
Charge (produit) d'impôt différé afférents à ce qui suit :	
Apparition et résorption des différences temporelles	122
Avantages postérieurs à l'emploi	(192)
Réduction du taux d'imposition	1
Charge (produit) d'impôt	(180) \$
Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2010
Résultat avant impôt	134 \$
Impôt fédéral au taux d'imposition applicable de la société mère	37
Impôt provincial des filiales et de la coentreprise moins l'abattement d'impôt fédéral	3
Différences non comptabilisées liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(192)
Effet des changements du taux d'imposition sur l'impôt différé	(27)
Autre	(1)
Charge (produit) d'impôt	(180) \$

Le taux d'imposition prévu par la loi fédérale a diminué de manière à passer de 28,0 % en 2010 à 26,5 % en 2011. Le taux d'imposition prévu par la loi fédérale à long terme est de 25 %. Il sera applicable à compter de 2012.

POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1200
OTTAWA ON K1A 0B1

Renseignements généraux : 1 866 607-6301
Pour obtenir des informations plus détaillées sur les ressources à votre disposition,
veuillez visiter postescanada.ca.